



LÉGISLATIVES 2012

OBJECTIF :

PARITÉ DES ÉLUES

*Proposition de méthode pour féminiser
la représentation nationale*



Janvier 2011

La politique : « une affaire de volonté »¹

Philippe Seguin

¹ Citation empruntée à Bernadette Malgorn, ancienne préfète de la Région Bretagne. Colloque sur Philippe Seguin, du 7 janvier 2011 à l'Assemblée nationale.

SOMMAIRE

Préface de Françoise Gaspard	4
Avertissement	6
1- État des lieux : quelques avancées et de grandes faiblesses	7
2- Nouvelles délimitations des circonscriptions de l'Hérault	13
3- Projection pour les prochaines législatives des résultats dans l'Hérault des élections de 1997, 2002 et 2007	15
4- Typologie des circonscriptions	25
5- Méthode de féminisation des circonscriptions	27
6- Evaluation, en termes de femmes élues, de l'efficacité de la méthode	30
6- Les enjeux à venir	31
Annexes	32
Remerciements	40

PRÉFACE

Le concept de parité est aussi subversif que l'a été celui d'égalité au XVIII^e siècle. Il n'est donc pas étonnant qu'il suscite, en même temps que l'adhésion et l'enthousiasme, de formidables résistances. On peut s'étonner qu'il ait mis tant de temps à surgir. Mais n'en est-il pas ainsi de toutes les idées majeures qui ont révolutionné les relations sociales ? L'émergence de l'individu autonome et la reconnaissance de ses droits inaliénables en tant qu'être humain ont été le fruit d'une **longue lutte contre des préjugés** tenus pour être, pendant de siècles, des évidences indépassables.

L'universel a longtemps oublié les femmes. Refuser la parité, c'est refuser de prendre en considération la société telle que l'histoire l'a produite. C'est parier sur une évolution « naturelle » alors que les dernières décennies montrent que **laisser du temps au temps reste (presque) sans effet en ce qui concerne l'accès des femmes aux responsabilités dans la sphère publique.**

Or qu'est-ce qu'une société de droit ? Comment le droit fonde-t-il le contrat social ? Sur quoi est-il légitime de légiférer ? Dans les démocraties justement, le droit ne cesse de prendre en considération les différences sociales pour instaurer les conditions de l'égalité. Sa fonction est d'imposer ce qui n'advient pas « naturellement ». Le droit est « différentialiste » dès lors que son but est d'éradiquer les inégalités produites par la société.

Doit-on réserver aux inégalités entre les femmes et les hommes un traitement particulier ? Non, si le but est d'instaurer l'égalité des femmes *et* des hommes.

Or la France présente une scène politique singulière : parmi les vieilles démocraties, **notre pays manifeste la plus forte résistance à la féminisation de son personnel politique.** Les chiffres sont là. Plus de dix ans après la révision de la Constitution permettant le vote de lois instaurant -ou favorisant- la parité de candidatures, elle se situe au 64^e rang mondial pour la présence des femmes au sein de son Assemblée nationale. Celle-ci demeure masculine à 81,5%.

Le mouvement pour la parité qui émerge au début des années 1990 fait une analyse qui reste, hélas, d'actualité. Il a révélé, à partir d'une étude du processus électoral tel qu'il s'est déroulé à l'occasion des élections législatives de 1993, que **pour les élections au suffrage**

uninominal, plus un parti avait de chances de remporter des sièges, moins il présentait de candidates. S'il en présente désormais davantage pour éviter ou diminuer l'impact des sanctions financières qui frappent les mauvais élèves (sans doute de façon insuffisante), il les investit dans des circonscriptions qui sont loin d'être gagnées d'avance par son camp. Cela est vrai, à quelques nuances près, à droite comme à gauche.

L'étude réalisée par l'Observatoire de la parité du Languedoc-Roussillon est précieuse. Elle présente une analyse rigoureuse de la situation tant au plan national que régional et, en prenant le département de l'Hérault comme test, elle esquisse une méthode pour accroître sensiblement les candidatures de femmes autrement que pour faire de la figuration. **Les partis feraient bien de s'en inspirer** : toutes les études montrent en effet que le milieu politique est en décalage par rapport à l'opinion, que les électrices et les électeurs ne se reconnaissent plus dans ce qui est supposé être la représentation nationale. Une enquête réalisée pour *Philosophie Magazine*² montre, en particulier, que **67% des Français, hommes comme femmes, seraient favorables à ce que soit imposé un Parlement paritaire.**

L'un des enjeux à venir, c'est **l'égalité des sexes et la cogestion par les femmes et les hommes du devenir de la société.** C'est, en vérité, de la décision politique et économique, sociale, culturelle dont il s'agit et, partant, d'une nouvelle économie de la relation entre le public et le privé. La parité, certes, ne résoudra pas tous les problèmes de la société. L'histoire ne s'achèvera certainement pas avec elle. Elle l'aura simplement fait avancer d'un pas. C'est pourquoi il faut mettre ce document entre les mains des responsables politiques.

Françoise Gaspard

² Philosophie Magazine, n°46, janvier 2011.

AVERTISSEMENT

L'objectif de ce rapport est de nourrir la réflexion des responsables politiques, ainsi que celle des futures candidates aux prochaines élections générales, en amont des travaux de réservation de circonscriptions dans lesquelles seules des femmes seront autorisées à concourir à l'investiture ou avant l'établissement de listes de circonscriptions réservées à des femmes.

Concrètement, nous avons modélisé dans l'Hérault la méthode employée en 1993 au Royaume-Uni, en vue de répondre aux objectifs de la loi, non seulement en termes de candidates, mais aussi en termes d'élues. Pour examiner les effets de cette méthode, nous avons choisi l'Hérault en raison de ses nombreuses circonscriptions (9), dont deux nouvelles créations³.

À l'issue de ces travaux, l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon, animé par l'Assemblée des femmes du LR, formulera des propositions prospectives et proposera des préconisations.

³ Aux prochaines élections législatives prévues en 2012, la Région Languedoc-Roussillon dénombrera au total 22 circonscriptions réparties de manière suivante dans ses 5 départements : Aude 3, Gard 5, Hérault 9 (contre 7 en 2007), Lozère 1 (contre 2 en 2007), Pyrénées-Orientales 4.

1 - Etat des lieux : quelques avancées et de grandes faiblesses

Avant de présenter une méthode de féminisation des circonscriptions, un état des lieux sur la place des femmes dans les fonctions électives doit être rappelé ou actualisé. Il porte sur les points suivants :

- La législation sur la parité,
- Le scrutin uninominal,
- La sanction financière des partis qui ne respectent pas la loi sur la parité,
- La fragilité de la place des femmes,
- La présence des femmes candidates et élues à l'Assemblée nationale, depuis 1958,
- Le nombre et le poids des candidatures féminines en 2007,
- Les députés du Languedoc-Roussillon,
- Les nouvelles circonscriptions.

La révision constitutionnelle du 8 juillet 1999⁴ a permis l'adoption de lois favorables à l'exercice par les femmes de « mandats et fonctions politiques ». Sous l'effet de la législation qui s'est succédé depuis la première loi du 6 juin 2000 dite « loi sur la parité », le taux de féminisation des assemblées élues a progressé de manière inégale, selon que la loi était contraignante ou simplement incitative.

La législation sur la parité

6 juin 2000 : La première loi dite sur « la parité » est promulguée. Elle contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes lors des scrutins de liste et prévoit une retenue sur la dotation financière des partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

10 juillet 2000 : Les départements élisant 3 sénateurs et plus votent désormais par scrutin de liste (soit 2/3 des sénateurs). Le scrutin de liste ne concernait jusque-là que les départements élisant cinq sénateurs et plus.

11 avril 2003 : Les modes de scrutin des élections régionales et européennes sont réformés. L'alternance stricte entre hommes et femmes est instaurée pour les listes des élections régionales et confirmée pour les élections européennes. La loi introduit des sections départementales sur les listes régionales, et crée des « eurorégions » pour les européennes.

30 juillet 2003 : Réforme du mode de scrutin des sénatoriales qui réserve l'application de la proportionnelle aux départements élisant 4 sénateurs et plus. Le scrutin uninominal, ne comportant aucune obligation paritaire aux yeux de la loi, concerne désormais la moitié des sièges sénatoriaux.

31 janvier 2007 : La loi impose une alternance stricte femmes-hommes dans la composition des listes électorales municipales (de 3500 habitants et plus) et introduit une obligation de parité dans les exécutifs régionaux et municipaux (de 3500 habitants et plus). Elle augmente la pénalité financière encourue par les partis qui ne respectent pas la parité des investitures lors des élections législatives (75 % de l'écart à la moyenne) et contraint les candidat(e)s aux élections cantonales à se présenter au côté d'un(e) suppléant(e) de l'autre sexe.

Sources : Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Service du Premier Ministre ⁵

Dans un rapport présenté le 12 mai 2010 à l'Assemblée nationale⁶, Bruno Le Roux, membre de la Commission des lois, a souligné que les deux mandats pour lesquels le taux de féminisation est aujourd'hui le plus bas et « *significativement inférieur à celui que représente*

⁴ Les articles 3 et 4 de la Constitution de 1958 sont modifiés. Il est ajouté à l'art. 3 que la loi « *favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* », et précisé dans l'art. 4 que « *les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe* ».

⁵ http://www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/guide_modes_scrutin.htm

⁶ Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi (n°2422) *visant à renforcer l'exigence de parité des candidatures aux élections législatives*. Bruno Le Roux, Député.

la parité », sont celui de conseiller général (13,1 % de femmes dans les conseils généraux depuis 2008) et celui de député (18,5 % de femmes à l'Assemblée nationale depuis 2007). Les membres de ces deux assemblées sont élus au scrutin uninominal.

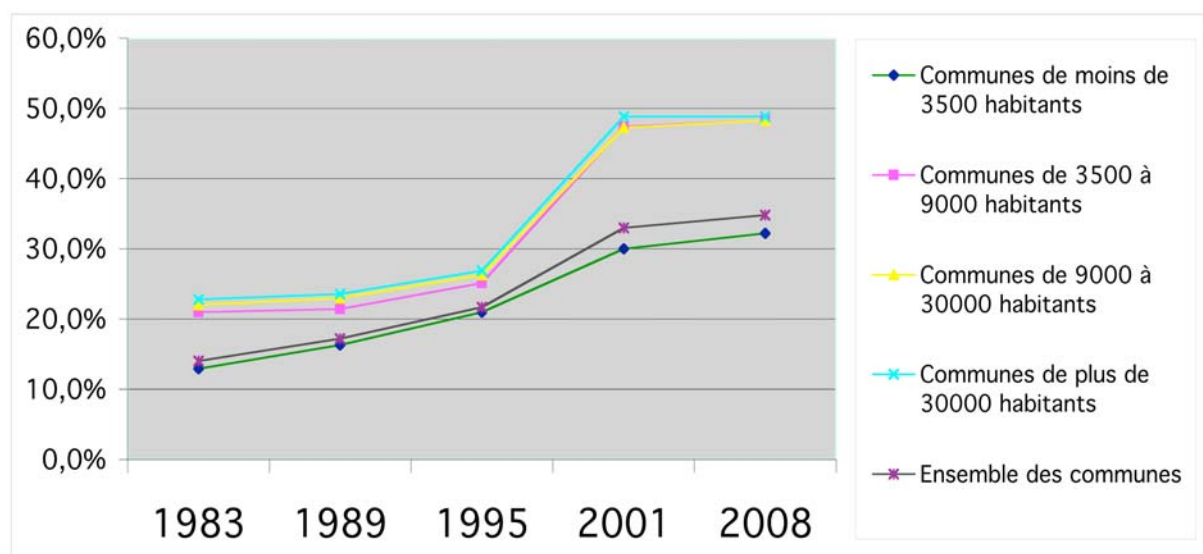
Le scrutin uninominal, un obstacle rédhibitoire pour les femmes ?

Le scrutin uninominal est considéré comme un obstacle rédhibitoire pour les femmes. Un combat dans le cadre de ce mode de scrutin oppose deux personnes autant que deux projets. Or, une femme est regardée sinon comme inapte, en tout cas moins apte à mener le « combat » alors que sur une liste, elle est « protégée » par les hommes. Il est en outre admis par les partis et par un certain nombre de politologues, qu'il est techniquement possible d'imposer des règles (un pourcentage minimum de candidates) sur des listes alors qu'il est irréaliste de décréter ce type d'obligation dans un scrutin de circonscription, surtout lorsque les candidats sont désignés par les militants.

Françoise Gaspard et Philippe Bataille, *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent ? La Découverte*, août 1999, p.92.

La règle d'alternance stricte de candidats du sexe opposé pour les scrutins de liste (élections municipales dans les communes de 3 500 habitants et plus, élections régionales, élections européennes, élections sénatoriales dans les départements élisant 4 sénateurs et plus) a permis depuis la première application de la Loi du 6 juin 2000 aux élections municipales de 2001, d'enregistrer des progrès très significatifs⁷.

Présence des femmes dans les conseils municipaux depuis 1983



Sources : Observatoire de la parité, Service du Premier ministre, Paris

En revanche, force est de constater qu'avec la législation simplement incitative dans le cas des élections législatives les partis qui ne présentent pas autant de candidates que de candidats encourent de simples retenues sur l'aide publique annuelle à laquelle ils peuvent prétendre.

⁷ Alors qu'en 1998, donc avant la loi sur la parité, les femmes représentaient en moyenne 27,8 % des effectifs des Conseils régionaux elles étaient 47,6 % en 2004 et sont 48 % depuis 2008. Le taux de féminisation des communes de 3 500 habitants et plus, qui était de 25,7 % après les élections de 1995, est passé à 47,5 % aux élections de 2001 et à 48,5 % à celles de 2008 (Sources Observatoire de la parité, Service du Premier ministre, Paris et Rapport Bruno Le Roux *op cité*).

Part de la sanction financière des partis représentés à l'Assemblée nationale (retenues sur leur dotation annuelle)

Parti ou groupement politique	Retenue	Première fraction*	Deuxième fraction**	Dotation globale	% sanction financière***
UMP	4 138 533,57	13 120 031,95	20 219 613	33 339 644,95	12,41
PS	518 245,62	10 273 457,33	12 938 798	23 212 255,33	2,23
UDF Modem	445 057,42	2 776 584,02	1 228 089	4 004 673,02	11,11
PCF	68 056,71	18 75616	1 885 994	376 1610,00	1,81
Les Verts	0	1 442 431,04	350 883	1793 314,04	0,00
MPF	0	59 8570,1	219 302	817 872,10	0,00
PRG	107 856,04	504 766,25	745 626	1 250 392,25	8,63
Total	5 277 749,36	30 591 456,69	37 588 305	68 179 761,69	7,74

Sources : Ministère de l'Intérieur

* La première fraction de financement, au titre de l'aide publique aux partis politique sous forme dotation annuelle, est calculée en fonction du nombre de voix obtenues par les candidat(e)s.

** La deuxième fraction est proportionnelle au nombre d'élus dénombrés par les partis au Parlement.

*** La sanction financière correspond à une modulation de la première fraction de l'aide publique, en fonction du nombre de femmes et d'hommes présentés. Plus l'écart entre et les candidats de chaque sexe (à 2 % près) est grand, plus la dotation diminue.

Globalement, ces sanctions représentent moins de 10 % de la dotation annuelle à l'ensemble des partis et formations politiques, soit 80 millions d'euros. Ce faible niveau **« encourage la réticence des grands partis politiques à procéder à des investitures qui respectent la parité »**. (Bruno Le Roux). Et, par conséquent, il est contraire aux dispositions de l'Article 4 de la Constitution, selon lesquelles, les partis et les groupements politiques contribuent à la mise en œuvre du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives définies à l'Article 3.

Dans son rapport à l'Assemblée nationale, Bruno Le Roux a conclu qu'après deux renouvellements de l'Assemblée nationale, en 2002 et en 2007, **« l'objectif fixé par la loi du 6 juin 2000 n'a pas été respecté. Les partis préfèrent ne pas respecter cet objectif et encourir des pénalités financières »**.

La fragilité de la place des femmes

Dans un mémoire qu'elle a publié en février 2002⁸, l'Assemblée des femmes du Languedoc-Roussillon a constaté que, depuis l'Ordonnance du 21 avril 1944 qui a rendu les françaises électrices et éligibles, *« s'il y a eu effectivement une promotion des femmes dans la vie politique de l'immédiat après-guerre (...), cette promotion est fragile. (...) De zéro - dans la mesure où elles n'avaient pas les droits inhérents à la citoyenneté, le droit d'élire et le droit d'être élue - elles sont 33 (soit 5,6 %) à siéger à l'Assemblée constituante du 21 octobre 1945, 30 (soit 5,1 %) à siéger à l'Assemblée constituante du 2 juin 1946, 35 enfin (soit 5,7 %) à siéger à l'Assemblée nationale du 10 novembre 1946⁹ »*.

Le constat est sans appel. Au fur et à mesure que s'est effacé le souvenir de la Résistance, les femmes ont disparu de la scène politique. Le nombre de candidates comme celui des élues a décliné constamment.

⁸ *Etre femme en politique. Madeleine Laissac, Première députée socialiste du Languedoc et du Roussillon, 1951-1956*, préface de Bernard Roman, président de la Commission des lois à l'Assemblée nationale – Novembre 2001. Document « L'Assemblée des femmes LR », 24 pages et annexes.

Voir aussi Geneviève Tapié, in *Recherche socialiste*, n° 30, mars 2005, pages 49 à 61, *Madeleine Laissac, 1900-1971. Une manière d'être femme en politique dans l'après-guerre* Edition de L'OURS, Paris.

⁹ Sources Françoise Gaspard et Philippe Bataille, *Comment les femmes font de la politique et pourquoi les hommes résistent*, La Découverte, 1999, page 187.

Seules 3,50 % de femmes siègent en juin 1951, 3,03 % en janvier 1956. Jusqu'en 1973, la part des femmes élues à l'Assemblée nationale se maintient au-dessous de 2 %. Il faudra attendre les élections de juin 1986 pour que soit atteint le niveau de participation et de représentation qu'avaient acquis les femmes à la Libération¹⁰.

La présence des femmes candidates et élues à l'Assemblée nationale, depuis 1958

Législature	Proportion de femmes candidates	Proportion de femmes élues
1 ^{re} (1958-1962)	2,3 %	1,3 %
IIe (1962-1967)	2,4 %	1,7 %
IIIe (1967-1968)	2,9 %	1,9 %
IVe (1968-1973)	3,3 %	1,7 %
Ve (1973-1978)	6,6 %	1,7 %
VIe (1978-1981)	16,3 %	4,0 %
VIIe (1981-1986)	13,1 %	5,5 %
VIIIe (1986-1988)	25,1 %	5,8 %
IXe (1988-1993)	11,9 %	5,6 %
Xe (1993-1997)	19,5 %	5,9 %
XIe (1997-2002)	23,2 %	10,8 %
XIIe (2002-2007)	39,3 %	12,1 %
XIIIe (2007-....)	41,6 %	18,5 %

Sources : Assemblée nationale

En 2011, en Languedoc-Roussillon, (après le décès en 2010 de Mme Arlette Franco, élue en 2007 députée UMP des Pyrénées-Orientales) le taux de représentation des Languedociennes et des Catalanes à l'Assemblée est inférieur à 5 %¹¹. Comme au lendemain de la Libération où le Parlement était composé de 95% d'hommes.

En Languedoc-Roussillon, depuis 67 ans que les femmes sont électrices et éligibles en France¹², seules 14 femmes, en tout et pour tout, ont siégé à la représentation nationale : 9 députées et 5 sénatrices, élues respectives des départements du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, et des Pyrénées-Orientales ; le département de l'Aude n'a, à ce jour, jamais envoyé de femme siéger au Parlement.

Les 5 sénatrices issues du Languedoc-Roussillon

Suzanne Crémieux, sénatrice du Gard, Groupe de la gauche démocratique, de 1948 à son décès en 1976 au cours de son troisième mandat.

Jacqueline Alduy, sénatrice de Pyrénées-Orientales, Groupe des non-inscrits, d'octobre 1982 à octobre 1983, en remplacement de Léon-Jean Grégory, décédé.

Janine Bardou, sénatrice de la Lozère, Groupe des Républicains indépendants, de septembre 1994 à septembre 2001, en remplacement de Joseph Caupert, décédé.

Marie-Thérèse Bruguière, UMP, sénatrice de l'Hérault, élue le septembre 2008.

Françoise Laurent-Perrigot, PS, sénatrice du Gard, élue le septembre 2008.

Sources : Observatoire régional de la parité du L.R.

¹⁰ 26 femmes sont élues en juin 1981 soit 5,3 %. Sources : Gaspard et Bataille *op.cité*.

¹¹ A l'issue des élections législatives de juin 2007 le Languedoc-Roussillon a enregistré en tout l'élection de 2 députées, représentant 9, 52 % de l'effectif régional (soit 21 députés dans les 5 départements de la Région) contre 18, 50 % au niveau national.

¹² L'Ordonnance du 21 avril 1944 signée du général de Gaulle introduit le suffrage universel en permettant pour la première fois aux femmes de voter et d'être éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Les 9 femmes députées issues du Languedoc-Roussillon

Gilberte Roca, députée du Gard, PC, élue le 21 octobre 1945. Elle figure parmi les 33 femmes élues députées à la première Assemblée constituante, réélue de 1946 à 1958, puis en 1962.
Madeleine Laissac, députée de l'Hérault, SFIO, élue le 17 juin 1951.
Myriam Barbera, députée de l'Hérault, PC, élue le 19 mars 1978.
Adrienne Horvath, députée du Gard, PC, élue le 19 mars 1978, réélue le 12 juin 1981.
Renée Soum, députée des Pyrénées-Orientales, PS, élue le 21 juin 1981, réélue le 16 mars 1986.
Georgina Dufoix, députée du Gard, PS élue le 16 mars 1986, réélue le 12 juin 1988. Ancienne ministre.
Christine Lazerges, députée de l'Hérault, PS, élue le 1^{er} juin 1997.
Arlette Franco, députée des Pyrénées-Orientales, UMP, élue le 16 juin 2002, réélue le 17 juin 2007.
Jacqueline Irles, députée des Pyrénées-Orientales, UMP, élue le 17 juin 2007.

Sources : Observatoire régional de la parité du L.R.

Dans un récent rapport¹³, l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon a étudié, au travers du poids des candidatures féminines dans les départements de la Région, l'impact de la loi sur la parité aux élections législatives de 2007.

Dénombrement et poids des candidatures féminines au 1^{er} tour, par département et dans la région permettant une comparaison France - élections législatives de 2007

Départements	Total candidatures 1 ^{er} tour	% femmes
Aude	43	41,9 %
Gard	78	48,7 %
Hérault	109	39,4 %
Lozère	20	40 %
Pyrénées-Orientales	61	50,8 %
Total Région LR	311	44,4 %
Total France entière	7 640	41,6 %

Sources : Observatoire régional de la parité du LR

Les députés du Languedoc-Roussillon - dénombrement sexué des élus - élections 2007

Départements	Effectif total	Femmes	Hommes	% femmes
Aude	3	0	3	0 %
Gard	5	0	5	0 %
Hérault	7	0	7	0 %
Lozère	2	0	2	0 %
Pyrénées-Orientales	4	2	2	50 %
Total Région LR	21	2	19	9,52 %
Total France entière	577	107	470	18,5 %

Sources : Observatoire régional de la parité du LR

La mise en corrélation de la proportion de femmes candidates en 2007 en Languedoc-Roussillon, supérieure de 3 % à la moyenne nationale, avec la proportion de femmes élues, inférieure à près de 50 % de la moyenne des femmes élues dans la France entière (9,52 % contre 18,50%) témoigne, pour 4 départements sur 5 (l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère) d'**investitures de mauvaise qualité accordées aux candidates dans les deux partis ayant obtenu des élus : l'UMP et le PS.**

¹³ Les femmes sur la scène politique régionale. Radiographie de la parité en Languedoc-Roussillon. Rapport de l'Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon. Doc. L'Assemblée des femmes-Observatoire régional de la parité du LR. 87 pages, juillet 2009. Pages 72 et 76.

Il apparaît ainsi clairement que, dans ces 4 départements, comme pour la France entière, **la décision prise par les partis a porté sur les seules candidatures et non sur un objectif en termes de résultats.**

Au plan national, le Parti socialiste a présenté 45,5 % candidates, et l'UMP, 26,6 %. Au final, on compte 28 % de députées PS et 14 % de députées UMP.

Le point de vue de Mariette Sineau* dans *Le Monde* (1^{er} juin 2007)

« La vague bleue aux législatives de 2007 va accentuer la défaite des femmes »

Le plus dommageable est évidemment que le parti politique qui a le plus de députés sortants (365) ne présente qu'un peu plus d'un quart de femmes. C'est dire si, à l'arrivée, il est fort probable que, évidemment, les sortants, qui sont en majorités des hommes, soient réélus. La probabilité d'avoir une forte féminisation de l'Assemblée nationale est faible.

On peut prévoir en 2007 ce qui s'est passé en 2002 : la « vague bleue », qui est prévisible, va accentuer la défaite des femmes, puisque le parti vainqueur, l'UMP, est aussi le parti qui présente le moins de femmes. En 2002, seulement 12 % de femmes siégeaient à l'Assemblée nationale, et on peut prévoir qu'il n'y aura guère plus de 20 % de femmes qui siégeront à l'issue des législatives de 2007. La seule hypothèse qui serait favorable aux femmes serait une victoire véritablement très, très large de la droite à l'Assemblée, dans la mesure où, dans cette hypothèse, les femmes placées dans des circonscriptions difficilement gagnables ou à la marge pourraient être élues à l'occasion d'un véritable « tsunami ».

* Directrice de recherche CNRS au CEVIPOF, Centre de recherches politiques de Sciences Po. Paris.

Les nouvelles circonscriptions

Dans la perspective des élections législatives de 2012, l'Ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009¹⁴, portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, a supprimé une circonscription législative en Lozère, en a créé une dans le Gard et deux dans le département de l'Hérault.

La Région Languedoc-Roussillon compte donc aujourd'hui 23 circonscriptions législatives au lieu de 21 précédemment, réparties ainsi dans les 5 départements :

Départements	Nombre de circonscriptions en 2002 et 2007	Nombre de circonscriptions en 2012	Différentiel
Aude	3	3	0
Gard	5	6	+1
Hérault	7	9	+2
Lozère	2	1	- 1
Pyrénées-Orientales	4	4	0
Total Région LR	21	23	+2

En procédant à des redécoupages, l'Ordonnance du 29 juillet 2009 a modifié les contours des anciennes circonscriptions dans tous les départements, sauf dans les Pyrénées-Orientales (1^{re} et 4^e circonscriptions) et dans l'Hérault où la délimitation de la 6^e circonscription (Béziers) est restée inchangée.

Dans ce contexte, afin d'évaluer le potentiel de chance des candidat(e)s dans les 9 nouvelles circonscriptions en 2012, en prenant, rappelons le, l'Hérault comme département test¹⁵, nous avons projeté sur le nouveau découpage les résultats obtenus par l'UMP et le PS dans les 7 circonscriptions législatives aux scrutins de 1997, 2002 et 2007. Les résultats de ces analyses devraient au moins donner une idée des rapports de force Gauche/Droite et permettre d'évaluer la qualité de la circonscription, selon l'ampleur du rapport de forces PS/UMP lors de l'après-présidentielle.

¹⁴ Journal Officiel du 31 juillet 2009

¹⁵ Pour mémoire, en 2007, le Parti socialiste avait présenté dans l'Hérault 3 candidates soit 42, 85 % des 7 sièges. L'UMP n'en avait présenté aucune dans les 7 circonscriptions disponibles.

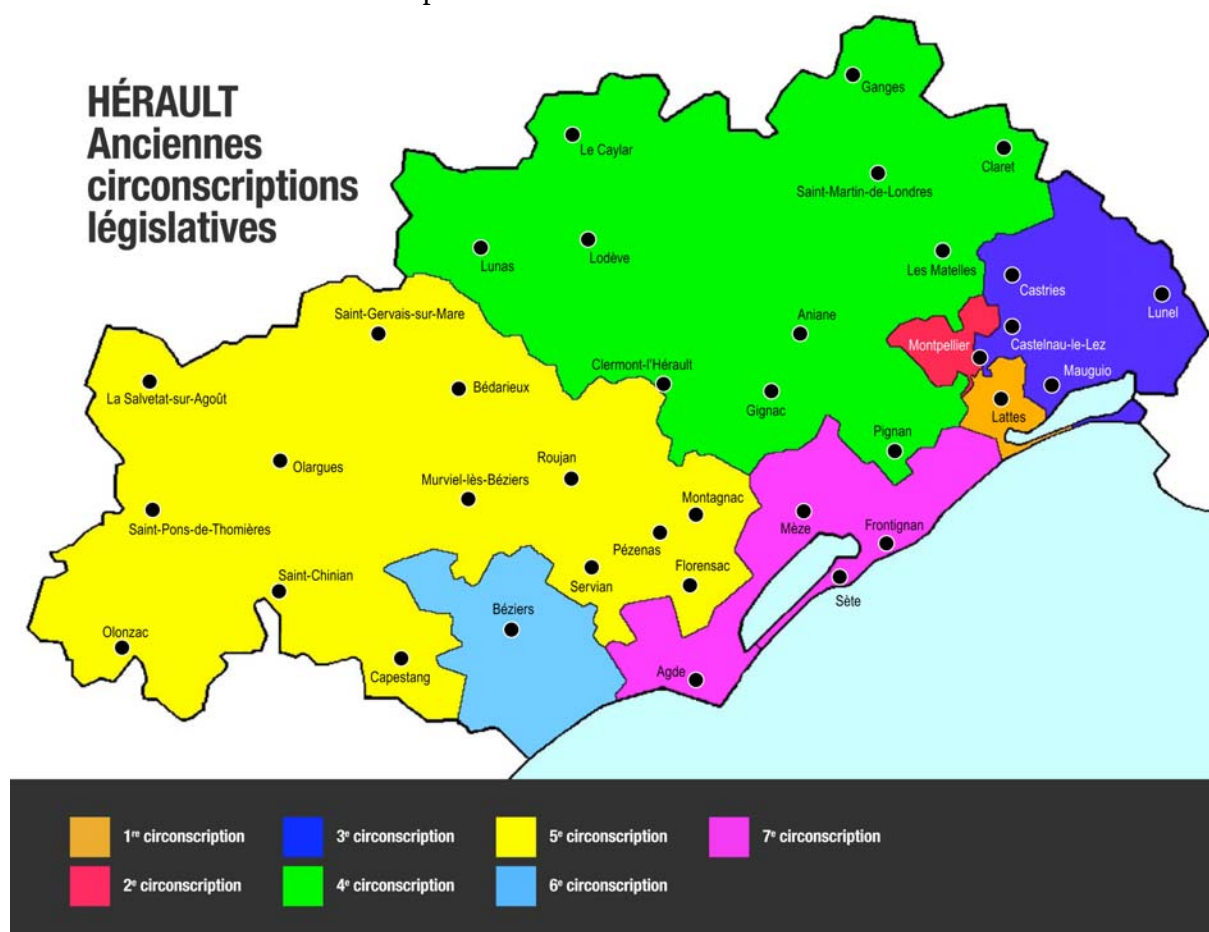
2. Les délimitations des circonscriptions pour l'élection des députés dans l'Hérault avant et après le redécoupage de 2009

Loi n°86-1197 du 24 novembre 1986 ¹⁶ appliquée aux élections législatives de 1997, 2002 et 2007 :

Département : HERAULT (7 circonscriptions)

- 1^{re} circonscription (Montpellier - Centre Sud) :** cantons de Montpellier I, Montpellier IV, Montpellier V, Montpellier VI.
- 2^e circonscription (Montpellier - Centre Nord) :** cantons de Montpellier II, Montpellier VII, Montpellier IX, Montpellier X.
- 3^e circonscription (Montpellier-Est - Lunel) :** cantons de Castries, Lunel, Mauguio, Montpellier III ainsi que communes de Campagne et Garrigues.
- 4^e circonscription (Montpellier - Lodève) :** cantons d'Aniane, Le Caylar, Claret (moins les communes de Campagne et Garrigues), Clermont-l'Hérault, Ganges, Gignac, Lodève, Lunas, Les Matelles, Montpellier VIII, Saint-Martin-de-Londres.
- 5^e circonscription (Bédarieux - Saint-Pons) :** cantons de Bédarieux, Capetang, Florensac, Montagnac, Murviel-lès-Béziers, Olargues, Olonzac, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Pons-de-Thomières, La Salvetat-sur-Agout, Servian.
- 6^e circonscription (Béziers) :** cantons de Béziers I, Béziers II, Béziers III, Béziers IV.
- 7^e circonscription (Sète - Etang de Thau - Agde) :** cantons d'Agde, Sète I, Sète II, Frontignan, Mèze.

Carte des 7 anciennes circonscriptions de l'Hérault



¹⁶ [Annexes : Tableau des circonscriptions électorales départementales \(Election des députés\)](#)

Ordonnance du 29 juillet 2009¹⁷ applicable aux élections législatives prévues en 2012 :

Département : HERAULT (9 circonscriptions)

1^{re} circonscription : cantons de Lattes, Montpellier V, Montpellier VI, Montpellier VIII, ainsi que commune de Villeneuve les Maguelone.

2^e circonscription : cantons de Montpellier I, Montpellier III, Montpellier VII, Montpellier IX

3^e circonscription : cantons de Castelnau le lez, Castries, Montpellier II ainsi que communes de Boisseron, Saturargues, Saussine, Saint-Christol, Saint-Séries, Vérargues, Villetelle, Campagne et Garrigues.

4^e : cantons d'Aniane, Le Caylar, Ganges, Gignac, Lodève, Les Matelles, Mèze, Saint Martin de Londres, Claret, sauf les communes de Campagne et Garrigues.

5^e circonscription : cantons de Bédarieux, Capetang, Clermont-l'Hérault, Lunas, Montagnac, Murviel-lès-Béziers, Olargues, Olonzac, Roujan, Saint-Chinian, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Pons-de-Thomières, La Salvetat-sur-Agoût.

6^e circonscription : cantons de Béziers I, Béziers II, Béziers III, Béziers IV.

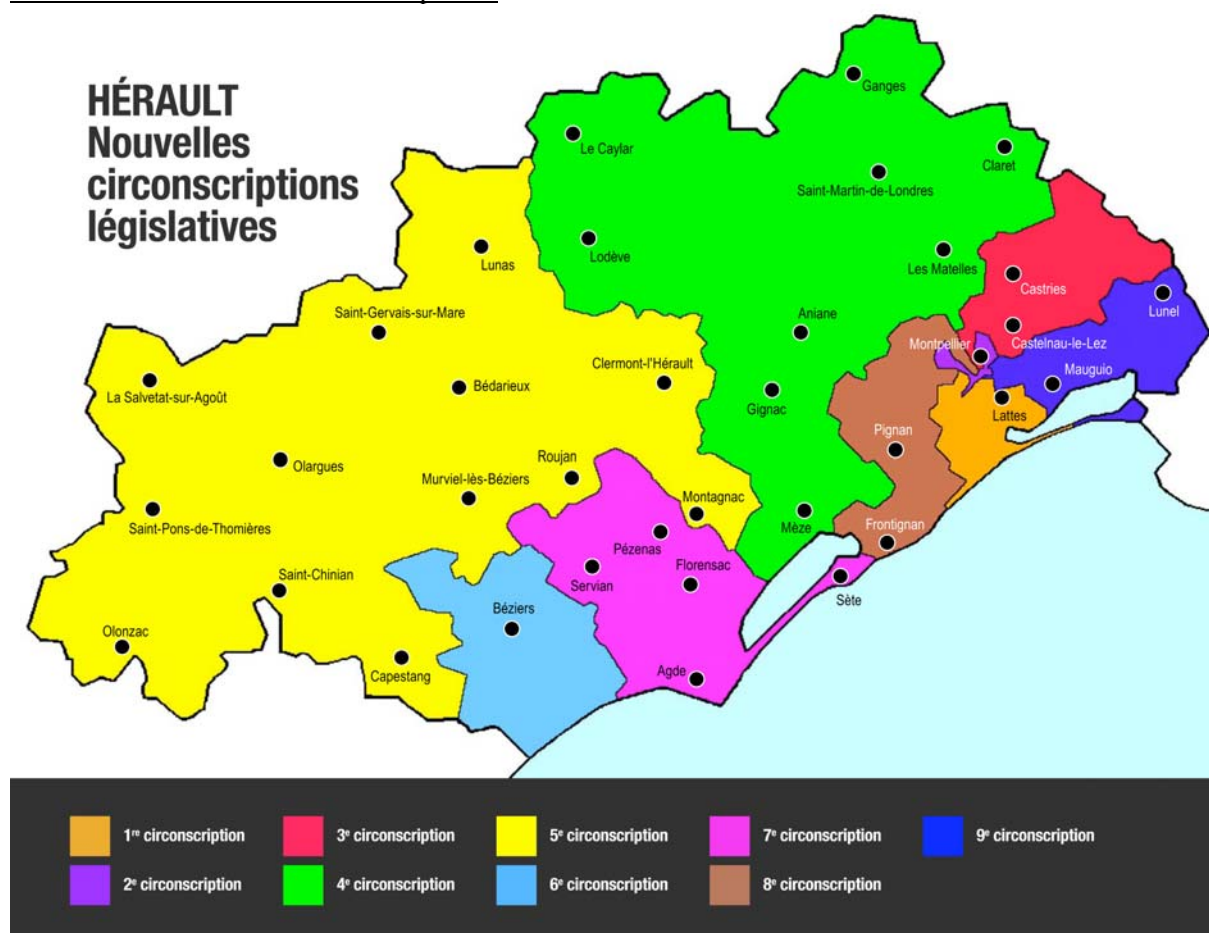
7^e circonscription : cantons d'Agde, Florensac, Pézenas, Servian, Sète I, Sète II.

8^e circonscription* : cantons de Montpellier X, Pignan, Frontignan (sauf commune de Villeneuve les Maguelone).

9^e circonscription* : cantons de Mauguio, Montpellier IV ainsi que communes de Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pezan, et Valergues

* En italique circonscriptions créées

Carte des 9 nouvelles circonscriptions



¹⁷ Annexes : [Tableau des circonscriptions électorales départementales \(Election des députés\)](#)

3. Projection aux élections de 2012 des résultats électoraux au 2^e tour des législatives de 1997, 2002 et 2007¹⁸ dans les communes et les cantons composant les 9 nouvelles circonscriptions de l'Hérault

Première circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Cantons et communes	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UPF	%UPF	PC	%PC
Lattes	17670	12809	2083	16,26	4627	36,12	6099	47,61		0
Montpellier V	8959	6314	851	13,48	2972	47,07	2491	39,45		0
Montpellier VI	10869	7625	1236	16,21	3717	48,75	2672	35,04		0
Montpellier VIII	18280	12138		0,00	6610	54,46	5528	45,54		0
Villeneuve-lès-Maguelone	4191	2673	926	34,64		0		0,00	1747	65,36
Total	59969	41559	5096	12,26	17926	43,13	16790	40,40	1747	4,20

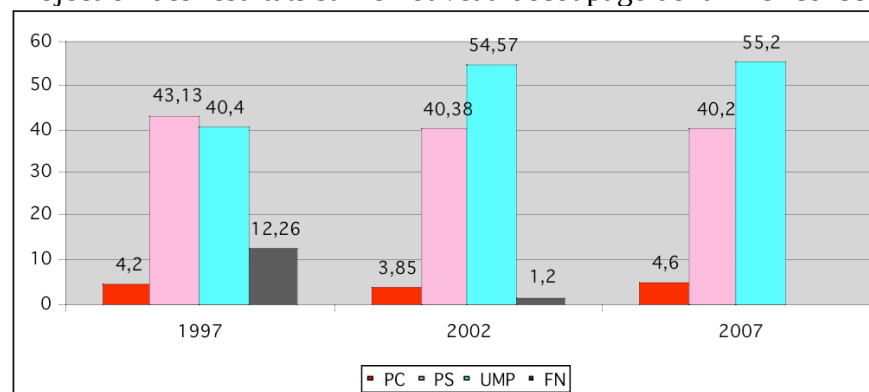
Deuxième tour 16 juin 2002

Cantons et communes	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UMP	%UMP	PC	%PC
Lattes	21021	13231		0,00	4559	34,46	8672	65,54		0
Montpellier V	9324	5488		0,00	2665	48,56	2823	51,44		0
Montpellier VI	11344	6637		0,00	3484	52,49	3153	47,51		0
Montpellier VIII	20498	12398		0,00	5816	46,91	6582	53,09		0
Villeneuve-lès-Maguelone	4857	3169	491	15,49		0	1102	34,77	1575	49,7
Total	67044	40923	491	1,20	16524	40,38	22332	54,57	1575	3,85

Deuxième tour 17 juin 2007

Cantons et communes	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UMP	%UMP	PC	%PC
Lattes	24047	14850		0,00	4993	33,62	9857	66,38		0
Montpellier V	9860	5657		0,00	2915	51,53	2742	48,47		0
Montpellier VI	12389	7102		0,00	3670	51,68	3432	48,32		0
Montpellier VIII	14400	8284		0,00	4278	51,64	4006	48,36		0
Villeneuve-lès-Maguelone	5741	3552		0,00		0	1736	48,87	1816	51,13
Total	66437	39445	0	0,00	15856	40,2	21773	55,20	1816	4,60

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 1^{re} circonscription



¹⁸ Sources : Midi Libre des 26 mai et 2 juin 1997, des 10 juin et 17 juin 2002, et des 11 juin et 18 juin 2007

Deuxième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

et communes	inscrits	votants	exprimés	FN	%FN	PS	PS	UPF	%UPF
Montpellier 1	11549	6892	7336	604	8,23	3302	45,01	3430	46,76
Montpellier III	13325	8834	7784	2482	31,89	5302	68,11		0,00
Montpellier VII	11979	7857	7647		0,00	4024	52,62	3623	47,38
Montpellier IX	10942	7156	6932		0,00	4366	62,98	2566	37,02
Total	47795	30739	29699	3086	10,39	16994	57,22	9619	32,39

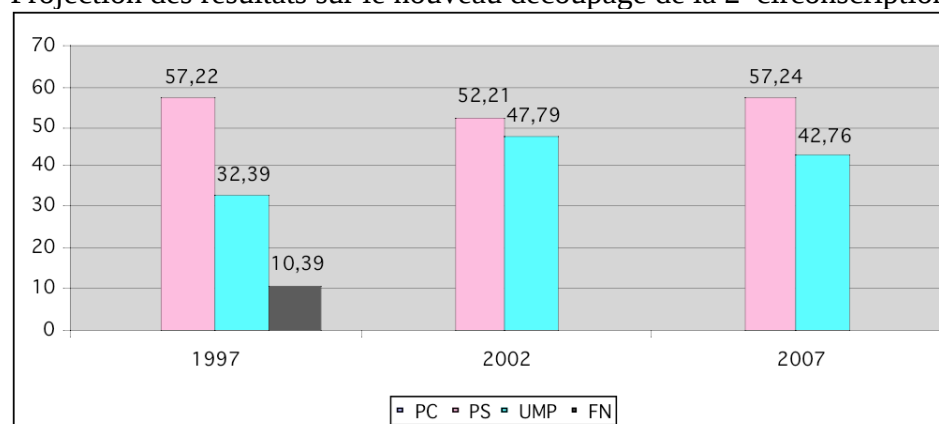
Deuxième tour 16 juin 2002

Cantons et communes	inscrits	votants	exprimés	FN	%FN	PS	PS	UMP	%UMP
Montpellier 1	12290	6892	6804		0,00	3498	51,41	3306	48,59
Montpellier III	14961	8834	9557		0,00	4845	50,7	4712	49,30
Montpellier VII	12296	7857	7010		0,00	3632	51,81	3378	48,19
Montpellier IX	10767	7156	6039		0,00	3380	55,97	2659	44,03
Total	50314	30739	29410	0	0,00	15355	52,21	14055	47,79

Deuxième tour 17 juin 2007

Cantons et communes	inscrits	votants	exprimés	FN	%FN	PS	PS	UMP	%UMP
Montpellier 1	13679	6892	7339		0,00	4359	59,4	2980	40,60
Montpellier III	16696	8834	9669		0,00	5051	52,24	4618	47,76
Montpellier VII	13994	7857	7989		0,00	4478	56,05	3511	43,95
Montpellier IX	13202	7156	6622		0,00	4212	63,61	2410	36,39
Total	57571	30739	31619	0	0,00	18100	57,24	13519	42,76

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 2^e circonscription



Troisième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Cantons et communes	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UPF	%UPF
Castelnau-le-Lez	14649	8796	3787	43,05	5009	56,95		0
Castries	24721	15540	5892	37,92	9648	62,08		0
Montpellier II	12594	8642		0	4601	53,24	4041	46,76
Boisseron	809	466	162	34,76	304	65,24		0
Saturargues	368	257	101	39,3	156	60,70		0
Saussine	459	289	112	38,75	177	61,25		0
Saint-Christol	841	572	248	43,36	324	56,64		0
Saint-Sériès	329	220	90	40,91	130	59,09		0
Vérargues	316	225	84	37,33	141	62,67		0
Villetelle	491	304	165	54,28	139	45,72		0
Campagne et Garrigues	242	169	72	42,6	97	57,40		0
Total	55819	35480	10713	30,19	20726	58,42	4041	11,39

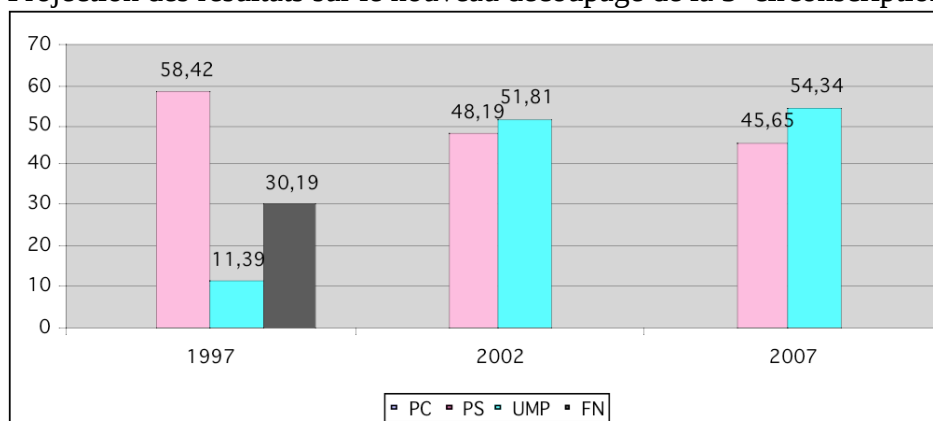
Deuxième tour 16 juin 2002

Cantons et communes	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UMP	%UMP
Castelnau-le-Lez	16383	10808		0	4423	40,92	6385	59,08
Castries	29591	18691		0	9273	49,61	9418	50,39
Montpellier II	12594	8642		0	4601	53,24	4041	46,76
Boisseron	1025	598		0	270	45,15	328	54,85
Saturargues	519	305		0	147	48,20	158	51,8
Saussine	553	323		0	150	46,44	173	53,56
Saint-Christol	1002	633		0	304	48,03	329	51,97
Saint-Sériès	431	251		0	136	54,18	115	45,82
Vérargues	383	241		0	132	54,77	109	45,23
Villetelle	785	460		0	296	64,35	164	35,65
Campagne et Garrigues	295	200		0	100	50,00	100	50
Total	63561	41152	0	0	19832	48,19	21320	51,81

Deuxième tour 17 juin 2007

Cantons et communes	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UMP	%UMP
Castelnau-le-Lez	17561	10872		0	4294	39,50	6578	60,5
Castries	32497	20424		0	9440	46,22	10984	53,78
Montpellier II	15708	9735		0	5153	52,93	4582	47,07
Boisseron	1147	657		0	265	40,33	392	59,67
Saturargues	576	384		0	161	41,93	222	57,81
Saussine	661	398		0	183	45,98	215	54,02
Saint-Christol	1104	724		0	310	42,82	414	57,18
Saint-Sériès	538	330		0	161	48,79	169	51,21
Vérargues	490	300		0	135	45,00	165	55
Villetelle	975	577		0	171	29,64	406	70,36
Campagne et Garrigues	327	208		0	93	44,71	115	55,29
Total	71584	44609	0	0	20366	45,65	24242	54,34

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 3^e circonscription



Quatrième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Cantons et communes	inscrits	exprimés	PS	%PS	UPF	%UPF	PC	%PC	FN	%FN
Aniane	4887	3310	2046	61,81	1264	38,19		0		
Le Caylar	944	648	388	59,88	260	40,12		0		
Ganges	6361	4577	2700	58,99	1877	41,01		0		
Gignac	13109	8978	5661	63,05	3317	36,95		0		
Lodève	7968	5581	2893	51,84	2688	48,16		0		
Les Matelles	18007	12904	7515	58,24	5389	41,76		0		
Mèze	14628	8934		0		0	5449	60,99	3485	39,01
Saint-Martin-de-Londres	2989	2017	1185	58,75	832	41,25		0		0
Claret (sauf Campagne et Garrigues)	2002	1453	878	60,43	575	39,57		0		0
Total	70895	48402	23266	48,07	16202	33,47	5449	11,26	3485	7,2

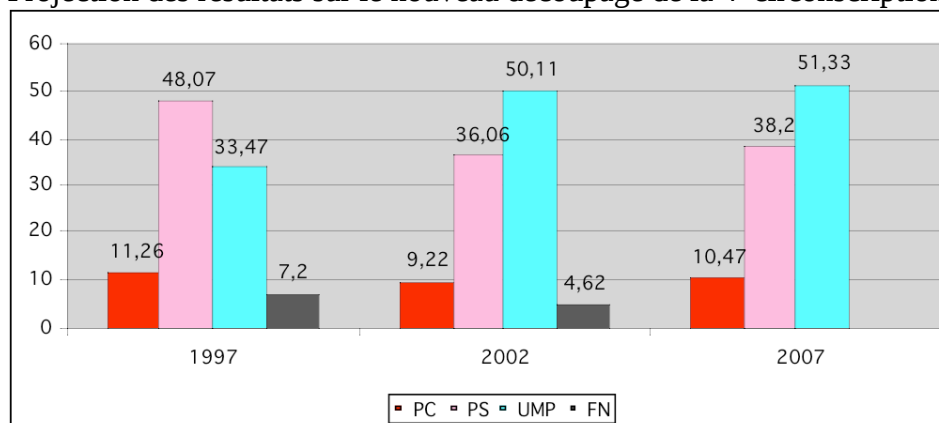
Deuxième tour 16 juin 2002

Cantons et communes	inscrits	exprimés	PS	%PS	UMP	%UMP	PC	%PC	FN	%FN
Aniane	5832	3510	1729	49,26	1781	50,74		0		
Le Caylar	1001	676	327	48,37	349	51,63		0		
Ganges	6803	4095	1914	46,74	2181	53,26		0		
Gignac	15281	8998	4336	48,19	4662	51,81		0		
Lodève	8223	5376	2128	39,58	3248	60,42		0		
Les Matelles	20803	13080	6001	45,88	7079	54,12		0		
Mèze	18328	11222		0	4214	37,55	4670	41,61	2338	20,83
Saint-Martin-de-Londres	3323	2082	1000	48,03	1082	51,97		0		0
Claret (sauf Campagne et Garrigues)	2534	1612	828	51,36	784	48,64		0		0
Total	82128	50651	18263	36,06	25380	50,11	4670	9,22	2338	4,62

Deuxième tour 17 juin 2007

Cantons et communes	inscrits	exprimés	PS	%PS	UMP	%UMP	PC	%PC	FN	%FN
Aniane	6711	4072	2031	49,88	2041	50,12		0		
Le Caylar	1067	781	443	56,72	338	43,28		0		
Ganges	7608	4968	2426	48,83	2452	49,36		0		
Gignac	17671	10931	5440	49,77	5491	50,23		0		
Lodève	9140	6028	2872	47,64	3156	52,36		0		
Les matelas	23385	15199	7153	47,06	8046	52,94		0		
Mèze	22257	12868		0	6668	51,82	6200			0
Saint-Martin-de-Londres	3862	2533	1172	46,27	1361	53,73		0		0
Claret (sauf Campagne et Garrigues)	2788	1834	991	54,03	843	45,97		0		0
Total	94489	59214	22528	38,05	30396	51,33	6200	10,47	0	0,00

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 4^e circonscription



Cinquième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Cantons et communes	inscrits	exprimés	UPF	%UPF	PS	%PS	FN	%FN
Bédarieux	6442	4891	1731	35,39	3160	64,61		0
Capestang	11133	7818	2920	37,35	4898	62,65		0
Clermont-l'Hérault	11227	7656	2891	37,76	4765	62,24		0
Lunas	3162	2277	800	35,13	1477	64,87		0
Montagnac	5477	4320	1885	43,63	2435	56,37		0
Murviel-les-Béziers	7130	5205	2277	43,75	2928	56,25		0
Olargues	3259	2325	888	38,19	1437	61,81		0
Olonzac	5139	2893	1184	40,93	1709	59,07		0
Roujan	4778	3409	1478	43,36	1931	56,64		0
Saint-Chinian	5724	4057	1536	37,86	2521	62,14		0
Saint-Gervais-sur-Mare	5685	4273	2091	48,94	2182	51,06		0
Saint-Pons-de-Thomières	3247	2178	855	39,26	1323	60,74		0
La Salvetat-sur-Agoût	1212	858	400	46,62	458	53,38		0
Total	73615	52160	20936	40,14	31224	59,86	0	0

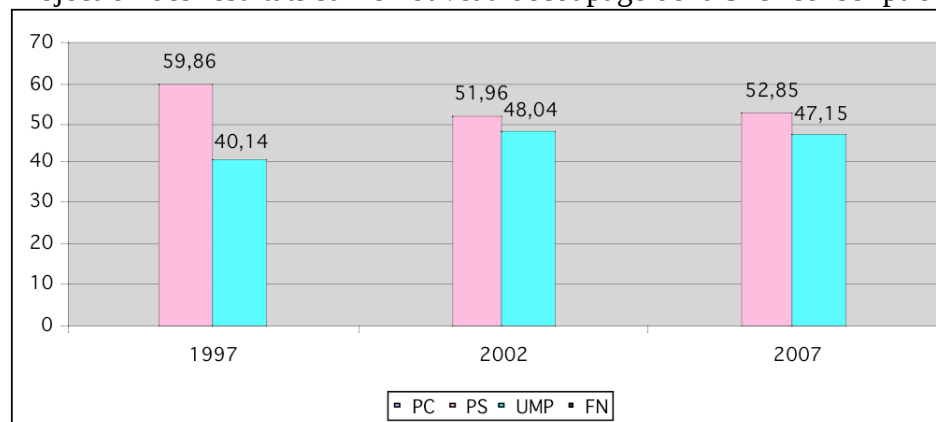
Deuxième tour 16 juin 2002

Cantons et communes	inscrits	exprimés	UMP	%UMP	PS	%PS	FN	%FN
Bédarieux	7409	4314	1818	42,14	2496	57,86		0
Capestang	12125	7100	3318	46,73	3782	53,27		0
Clermont-l'Hérault	12435	7214	3647	50,55	3567	49,45		0
Lunas	3289	2100	1027	48,9	1073	51,1		0
Montagnac	6902	4097	2115	51,62	1982	48,38		0
Murviel-les-Béziers	7710	4807	2458	51,13	2349	48,87		0
Olargues	4323	2282	996	43,65	1286	56,35		0
Olonzac	4162	2679	1278	47,7	1401	52,3		0
Roujan	5263	3234	1570	48,55	1664	51,45		0
Saint-Chinian	5904	3864	1707	44,18	2157	55,82		0
Saint-Gervais-sur-Mare	5941	4070	2302	56,56	1768	43,44		0
Saint-Pons-de-Thomières	3289	2253	758	33,64	1495	66,36		0
La Salvetat-sur-Agoût	1368	809	459	56,74	350	43,26		0
Total	80120	48823	23453	48,04	25370	51,96	0	0

Deuxième tour 17 juin 2007

Cantons et communes	inscrits	exprimés	UMP	%UMP	PS	%PS	FN	%FN
Bédarieux	7744	4705	1880	39,96	2825	60,04		0
Capestang	13627	8268	3961	47,91	4307	52,09		0
Clermont-l'Hérault	16324	8801	4488	50,99	4313	49,01		0
Lunas	3381	2237	1056	47,21	1181	52,79		0
Montagnac	7784	4870	2439	50,08	2431	49,92		0
Murviel-les-Béziers	8479	5547	2851	51,4	2696	48,6		0
Olargues	3507	2254	967	42,9	1287	57,1		0
Olonzac	4166	2716	1226	45,14	1490	54,86		0
Roujan	6148	3990	1905	47,74	2085	52,26		0
Saint-Chinian	5984	4041	1747	43,23	2294	56,77		0
Saint-Gervais-sur-Mare	6212	4517	2203	48,77	2314	51,23		0
Saint-Pons-de-Thomières	3175	2234	745	33,35	1489	66,65		0
La Salvetat-sur-Agoût	1426	913	507	55,53	406	44,47		0
Total	87957	55093	25975	47,15	29118	52,85	0	0

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 5^e circonscription



Sixième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Cantons et communes	inscrits	votants	exprimés	PS	%PS	UPF	%UPF	FN	%FN
Béziers I	14137	8841	9456	3353	35,46	4412	46,66	1691	17,88
Béziers II	21316	14919	15528	6800	43,79	5750	37,03	2978	19,18
Béziers III	18509	12761	13152	6244	47,48	4347	33,05	2561	19,47
Béziers IV	22866	15433	16205	7255	44,77	5534	34,15	3416	21,08
Total	76828	51954	54341	23652	43,53	20043	36,88	10646	19,59

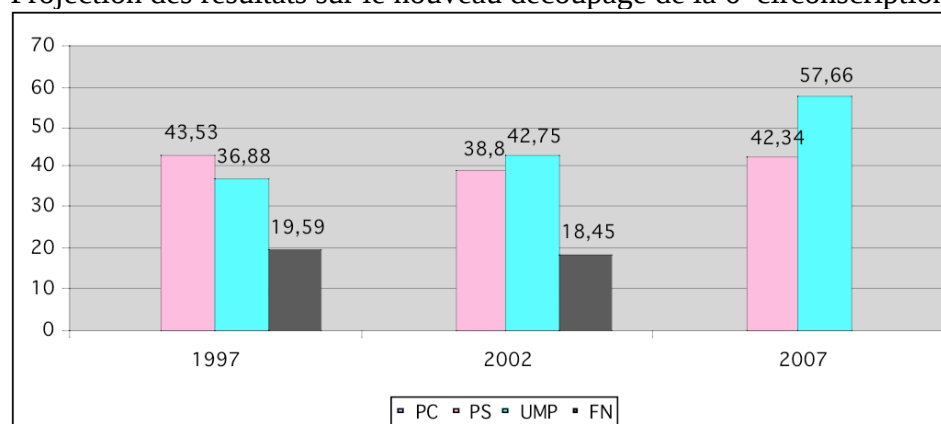
Deuxième tour 16 juin 2002

	inscrits	votants	exprimés	PS	%PS	UPF	%UPF	FN	%FN
Béziers I	13522	8841	7842	2593	33,07	3965	50,56	1282	16,35
Béziers II	22467	14919	14010	5358	38,24	6177	44,09	2475	17,67
Béziers III	19522	12761	11995	5001	41,69	4720	39,35	2274	18,96
Béziers IV	24777	15433	15085	6032	39,99	6055	40,14	2998	19,87
Total	80288	51954	48932	18984	38,80	20917	42,75	9029	18,45

Deuxième tour 17 juin 2007

	inscrits	votants	exprimés	PS	%PS	UPF	%UPF	FN	%FN
Béziers I	13359	8841	6937	2599	37,47	4338	62,53		0,00
Béziers II	23664	14919	13817	5836	42,24	7981	57,76		0,00
Béziers III	20847	12761	11887	5404	45,46	6483	54,54		0,00
Béziers IV	26736	15433	14606	6165	42,21	8441	57,79		0,00
Total	84606	51954	47247	20004	42,34	27243	57,66	0	0,00

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 6^e circonscription



Septième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Cantons et communes	inscrits	exprimés	PC	%PC	UMP	%UMP	FN	%FN	PS	%PS
Agde	24108	15356	8075	52,59		0	7281	47,41		
Florensac	7928	3830		0	1673	43,68		0	2157	56,32
Pézenas	10212	7245		0	3407	47,03		0	3838	52,97
Servian	7627	5327		0	2270	42,61		0	3057	57,39
Sète I	15464	9038	5361	59,32		0	3677	40,68		0
Sète II	15363	10074	6760	67,1		0	3314	32,9		0
Total	80702	50870	20196	39,7	7350	14,45	14272	28,06	9052	17,79

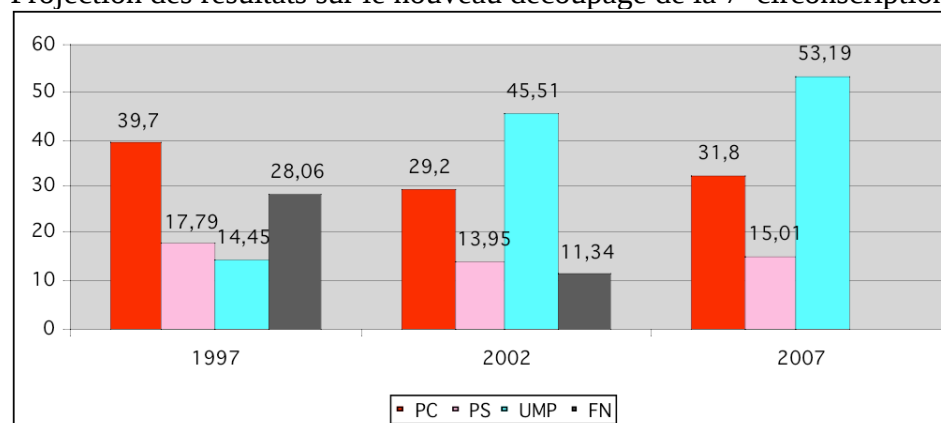
Deuxième tour 16 juin 2002

Cantons et communes	inscrits	exprimés	PC	%PC	UMP	%UMP	FN	%FN	PS	%PS
Agde	28485	18124	6627	36,56	7922	43,71	3665	20,22		
Florensac	5903	3715		0	1701	45,79		0	2014	54,21
Pézenas	10575	6488		0	3521	54,27		0	2967	45,73
Servian	8386	5067		0	2502	49,38		0	2565	50,62
Sète I	15483	10282	4158	40,44	4999	48,62	1125	10,94		0
Sète II	15732	10323	5009	48,52	3972	38,48	1342	13		0
Total	84564	54089	15794	29,2	24617	45,51	6132	11,34	7546	13,95

Deuxième tour 17 juin 2007

Cantons et communes	inscrits	exprimés	PC	%PC	UMP	%UMP	FN	%FN	PS	%PS
Agde	32705	20082	8308	41,37	11774	58,63		0		
Florensac	6647	4345		0	2169	49,92		0	2176	50,08
Pézenas	10918	7386		0	3839	51,98		0	3547	48,02
Servian	9527	6143		0	3093	50,35		0	3050	49,65
Sète I	15597	10216	4695	45,96	5521	48,93		0		0
Sète II	15555	10279	5586	54,34	4693	45,66		0		0
Total	90949	58451	18589	31,8	31089	53,19	0	0	8773	15,01

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 7^e circonscription



Huitième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Communes et cantons	inscrits	exprimés	FN	%FN	PC	%PC	UPF	%UPF	PS	%PS
Montpellier X	18744	12371		0		0	6228	50,34	6143	49,66
Pignan	15781	10798		0		0	4524	41,9	6274	58,1
Frontignan (moins Villeneuve-lès-M.)	20801	12915	4623	35,8	8292	64,2		0		0
Total	55326	36084	4623	12,81	8292	22,98	10752	29,8	12417	34,41

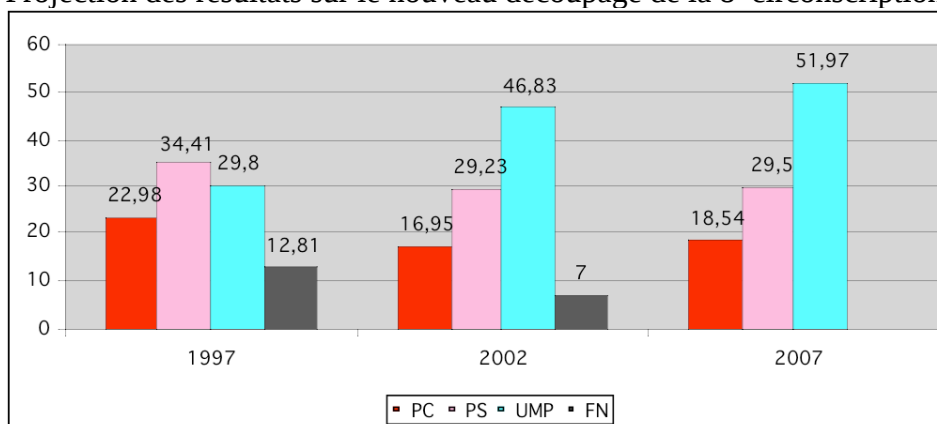
Deuxième tour 16 juin 2002

Communes et cantons	inscrits	exprimés	FN	%FN	PC	%PC	UMP	%UMP	PS	%PS
Montpellier X	20849	13157		0		0	7108	54,02	6049	45,98
Pignan	18810	11183		0		0	5690	50,88	5493	49,12
Frontignan (moins Villeneuve-lès-M.)	24560	15151	2764	18,24	6693	44,18	5694	37,58		0
Total	64219	39491	2764	7,00	6693	16,95	18492	46,83	11542	29,23

Deuxième tour 17 juin 2007

Communes et cantons	inscrits	exprimés	FN	%FN	PC	%PC	UMP	%UMP	PS	%PS
Montpellier X	25092	14930		0		0	7596	50,88	7334	49,12
Pignan	21118	13136		0		0	7222	54,98	5914	45,02
Frontignan (moins Villeneuve-lès-M.)	27954	16849		0	8325	49,41	8524	50,59		0
Total	74164	44915	0	0,00	8325	18,54	23342	51,97	13248	29,5

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 8^e circonscription



Neuvième circonscription

Deuxième tour 1^{er} juin 1997

Communes et cantons	inscrits	exprimés	PS	%PS	UPF	%UPF	FN	%FN
Mauguio	21457	13520	7369	54,5		0	6151	45,5
Montpellier IV	11812	8148	4062	49,85	3109	38,16	977	11,99
Lunel	12501	8148	4131	50,7		0	4017	49,3
Lunel-Viel	2006	1376	932	67,73		0	444	32,27
Marsillargues	3377	2247	1264	56,25		0	983	43,75
St Just	1329	900	472	52,44		0	428	47,56
St Nazaire-de-Pezan	352	246	122	49,59		0	124	50,41
Valergues	799	539	350	64,94		0	189	35,06
Total	53633	35124	18702	53,25	3109	8,85	13313	37,9

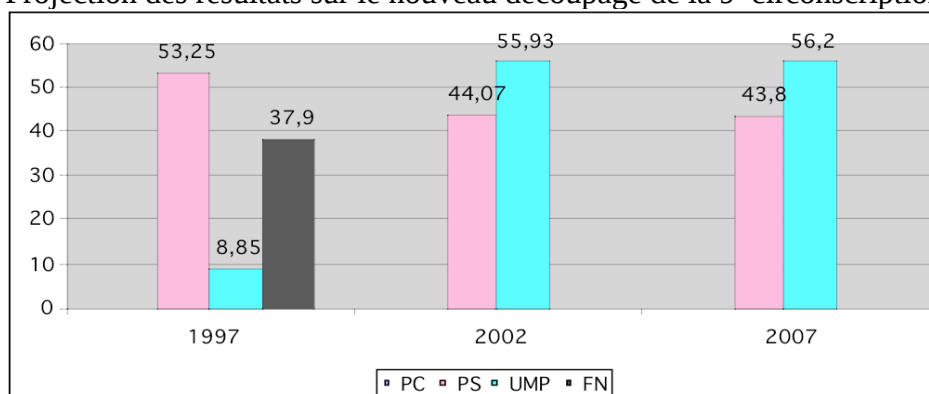
Deuxième tour 16 juin 2002

Communes et cantons	inscrits	exprimés	PS	%PS	UMP	%UMP	FN	%FN
Mauguio	24963	15220	6075	39,91	9145	60,09		0
Montpellier IV	13685	7921	3797	47,94	4124	52,06		0
Lunel	14441	7952	3572	4131	4380	55,08		0
Lunel-Viel	2173	1339	715	53,4	624	46,6		0
Marsillargues	3799	2201	1035	47,02	1166	52,98		0
St Just	1735	951	434	45,64	517	54,36		0
St Nazaire-de-Pezan	424	227	92	40,53	135	59,47		0
Valergues	1252	699	370	52,93	329	47,07		0
Total	62472	36510	16090	44,07	20420	55,93	0	0

Deuxième tour 17 juin 2007

Communes et cantons	inscrits	exprimés	PS	%PS	UMP	%UMP	FN	%FN
Mauguio	27339	16467	6146	37,32	10321	62,68		0
Montpellier IV	16701	9295	5212	56,07	4083	43,93		0
Lunel	15651	8715	3748	4131	4967	56,99		0
Lunel-Viel	2438	1514	751	49,6	763	50,4		0
Marsillargues	4235	2493	1079	43,28	1414	56,72		0
St Just	1941	1131	422	37,31	709	62,69		0
St Nazaire-de-Pezan	426	261	98	37,55	163	62,45		0
Valergues	1400	788	355	45,05	433	54,95		0
Total	70131	40664	17811	43,8	22853	56,20	0	0

Projection des résultats sur le nouveau découpage de la 9^e circonscription



4. Typologie des circonscriptions à l'horizon de 2012

À partir des projections réalisées au chapitre précédent, un classement des 9 nouvelles circonscriptions est proposé, selon une typologie dont les valeurs seront inversées au fur et à mesure que l'on se placera du point de vue du PS ou de celui de l'UMP.

Typologie des circonscriptions vis-à-vis des chances des partis de l'emporter

Catégorie	Critère
1^{re} catégorie : circonscriptions en « béton » ou imperdable pour le parti	3 fois gagnées (projections 1997, 2002, 2007)
2^e catégorie : circonscriptions « sûres »	2 fois gagnées avec 52, 5 % ou plus
3^e catégorie : circonscriptions « probables »	2 fois gagnées avec moins de 52 %
4^e catégorie : circonscriptions « gagnables si *... »	1 fois gagnée
5^e catégorie : circonscriptions « très difficiles »	3 fois perdues

* Il s'agit principalement de circonscriptions gagnables dans des circonstances particulières, principalement des triangulaires occasionnées par un fort score du Front national. Mais aussi, en raison des dissensions internes à un camp, comme ce fût le cas en 1997, dans la 3^e circonscription de Montpellier Lunel, mais impossibles à prévoir aujourd'hui.

Une projection du poids du Front national peut être effectuée à partir des résultats du second tour des élections régionales qui ont vu s'affronter droite/gauche/front national. L'analyse est consultable en annexe 1.

Classement des 9 circonscriptions héraultaises selon la typologie retenue

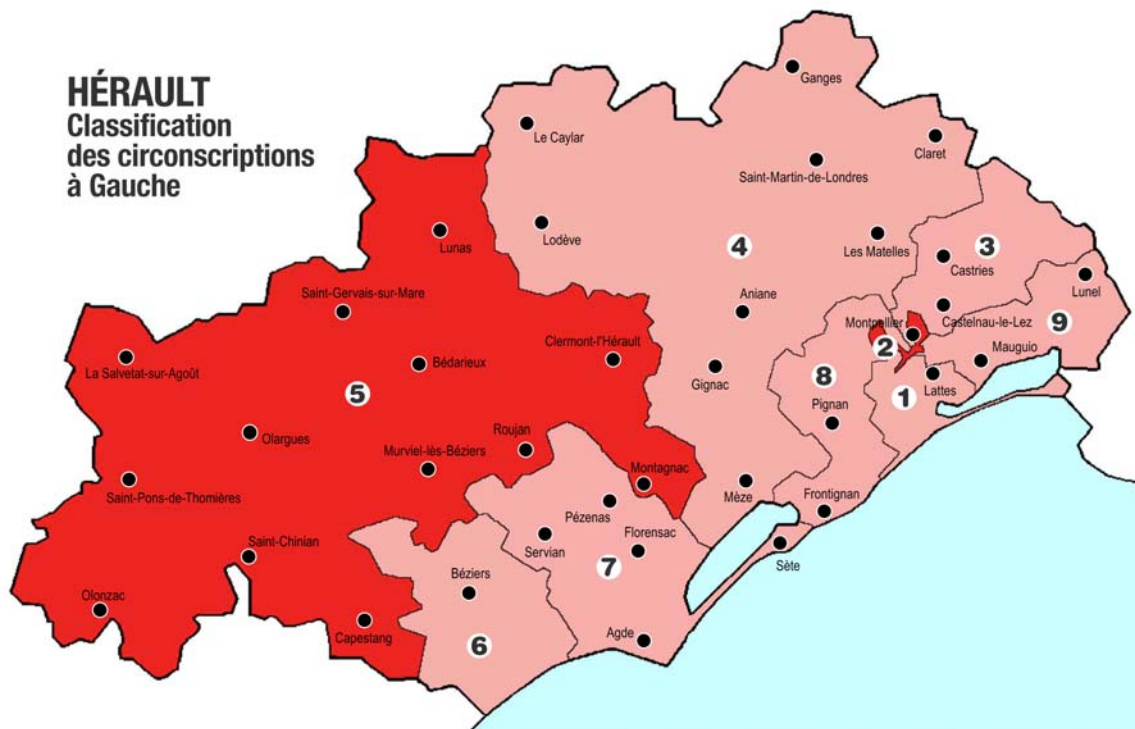
Circonscriptions	Gauche	Droite
1 ^{re}	4 ^o catégorie : « gagnable si... »	2 ^e catégorie : « sûre »
2 ^e	1 ^{er} catégorie : « béton »	5 ^e catégorie : « très difficile »
3 ^e	4 ^o catégorie : « gagnable si... »	3 ^e catégorie : « probable »
4 ^e	4 ^o catégorie : « gagnable si... »	3 ^e catégorie : « probable »
5 ^e	1 ^{er} catégorie : « béton »	5 ^e catégorie : « très difficile »
6 ^e	4 ^o catégorie : « gagnable si... »	3 ^e catégorie : « probable »
7 ^e	4 ^o catégorie : « gagnable si... »	3 ^e catégorie : « probable »
8 ^e	4 ^o catégorie : « gagnable si... »	3 ^e catégorie : « probable »
9 ^e	4 ^o catégorie : « gagnable si... »	2 ^e catégorie : « sûre »

Répartition des 9 circonscriptions par catégorie et par nuance politique

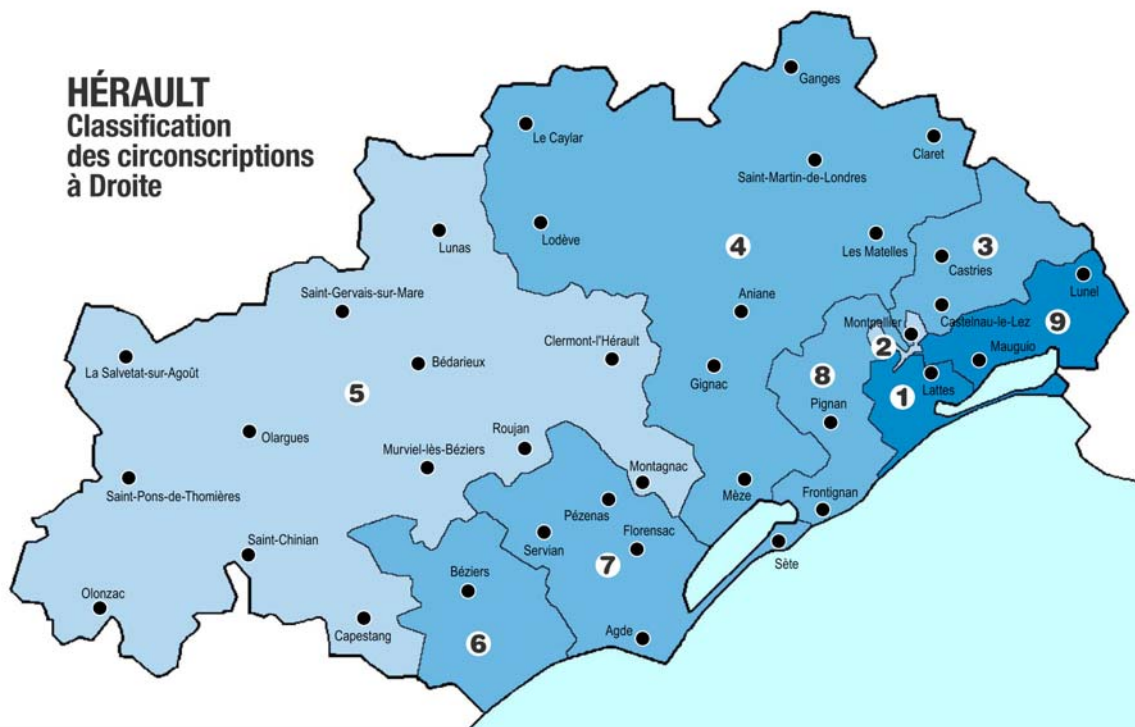
Catégorie des circonscriptions	Gauche	Droite
Béton	2	0
Sûre	0	2
Probable	0	5
Gagnable si ...	7	0
Très difficile	0	2

- 2 sont complètement fermées à la Droite (la 2^e et la 5^e)
- 5, dans lesquelles la Droite conserve un léger avantage, peuvent être ouvertes à la Gauche (la 3^e, la 4^e, la 7^e et la 8^e), et à un degré moindre la 6^e où un risque important pour la Gauche existe, en raison du score le plus bas recueilli par la gauche aux élections régionales de 2010. Cf. Annexe 1.
- 2 circonscriptions (la 1^{re} et la 9^e) où l'avantage joue pour la Droite, sans disqualifier complètement la Gauche

HÉRAULT Classification des circonscriptions à Gauche



HÉRAULT Classification des circonscriptions à Droite



5. Méthode de féminisation des circonscriptions

On admettra au préalable que, dans les partis où les candidats sont désignés au suffrage universel des militants, des mesures positives sont encore aujourd'hui nécessaires pour garantir l'investiture des femmes et tendre ainsi à l'objectif de parité de candidature inscrit dans la loi.

Au-delà de la volonté de s'approcher le plus près possible du pourcentage de 48 % de candidates (la moitié à 2 % près) qui va éviter aux partis les retenues financières sur leur dotation publique annuelle, **le seul objectif ne doit pas être de présenter plus de candidates, mais d'accroître le nombre des élues.**

Au Royaume-Uni, en 1993, le Parti travailliste a mis au point une technique qui permettrait de surmonter l'obstacle, considéré comme infranchissable dans une élection au scrutin uninominal, et d'imposer des femmes en nombre.

Le dispositif du Parti travailliste

décrit par Lily Segerman-Peck, politologue britannique

« Il fut donc suggéré d'imposer un système de quota géré au niveau national : parmi les 50 % de circonscriptions appartenant à certaines catégories, seules des femmes seraient choisies comme candidates officielles du Parti travailliste aux élections législatives. Les catégories en question concernaient :

- les nouveaux sièges,
- les sièges que les travaillistes avaient le plus de chance de gagner,
- les sièges actuellement occupés par les travaillistes et dont les membres ne se représentaient pas.

(...) Par ce système, le Parti travailliste pouvait compter introduire 50 femmes au Parlement. Si toutes les 39 députées travaillistes étaient réélues, les chiffres atteindraient presque 90, soit 50 % de plus que le chiffre actuel de 62.¹⁹ »

Cité par Françoise Gaspard et Philippe Bataille, 1999.

Nous allons appliquer le dispositif britannique aux circonscriptions du département de l'Hérault. Les intentions des élus « sortants »²⁰ étant aujourd'hui encore inconnues, la catégorie incluant « *les sièges actuellement occupés par les travaillistes et dont les membres ne se représentent pas* » sera momentanément écartée de notre analyse.

La première catégorie, « **les nouveaux sièges** » concerne dans l'Hérault les 8^e et 9^e circonscriptions.

L'application stricte du principe de féminisation de la moitié de ces nouvelles circonscriptions conduit au résultat suivant :

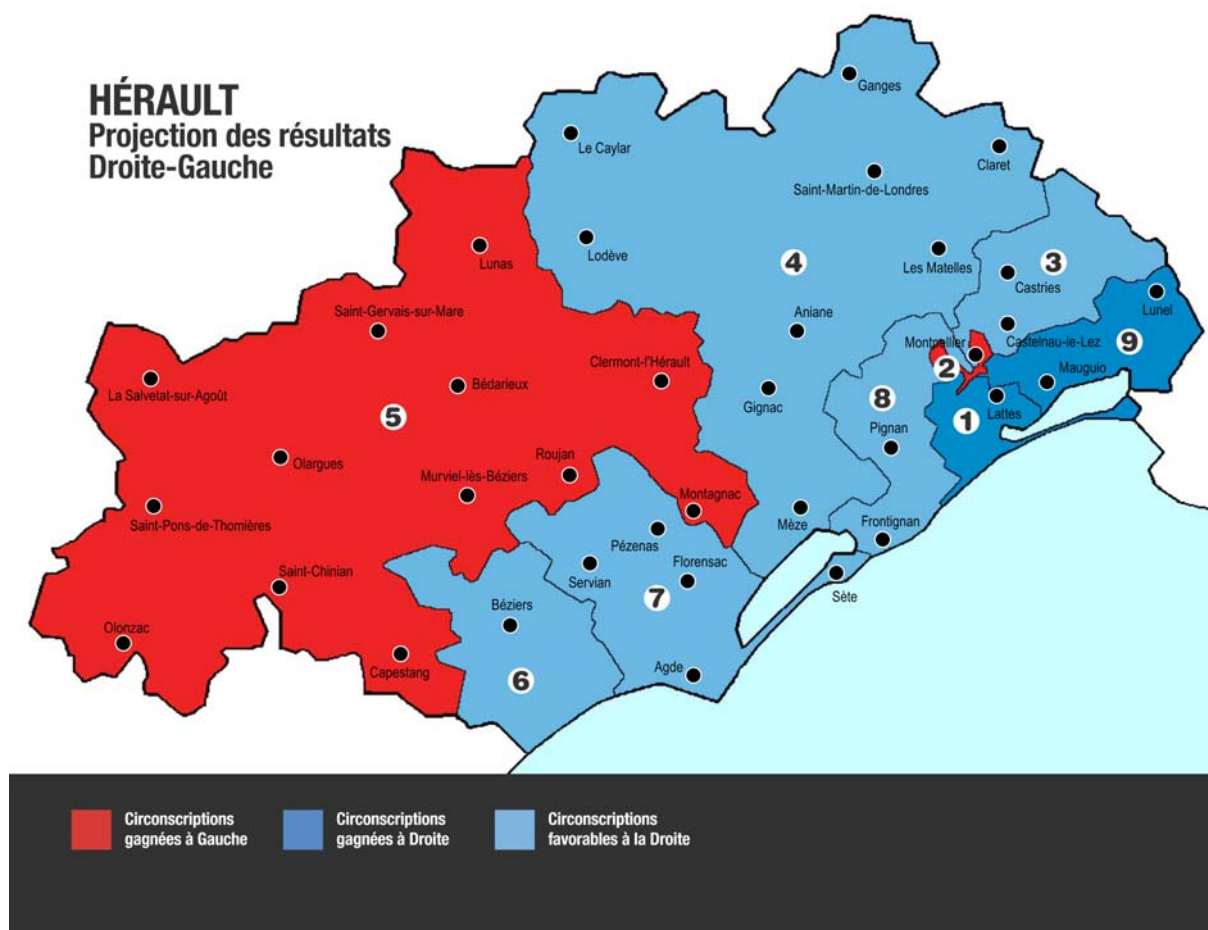
- pour la Gauche, quelle que soit la circonscription choisie, on se situe dans la catégorie « gagnable si... ».
- pour la Droite, en fonction de la circonscription choisie, on évoluera de la catégorie « sûre » à la catégorie « probable ».

¹⁹ Chiffres en 1993

²⁰ 5 UMP et 2 PS

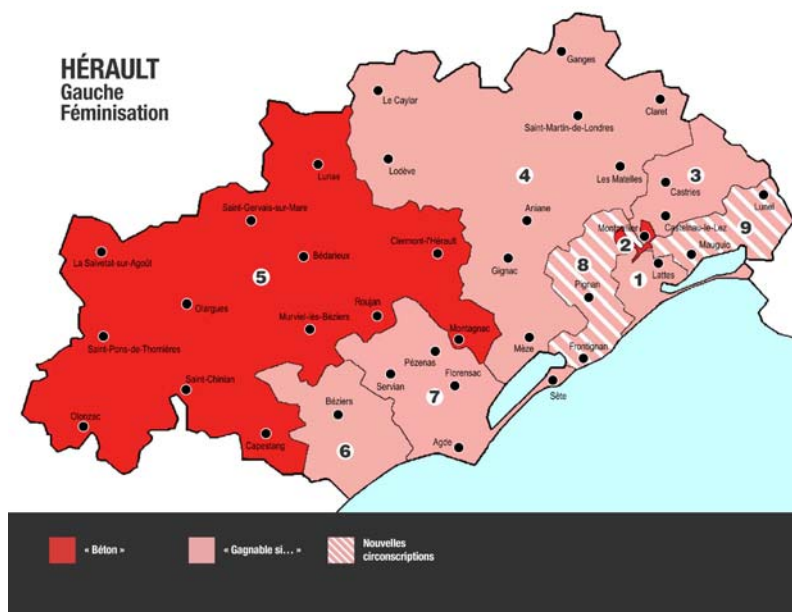
La deuxième catégorie, « *les sièges que les travaillistes avaient le plus de chance de gagner* » concerne :

- pour la Gauche, les 2^e et 5^e circonscriptions classées en catégorie « béton », les 1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e et 7^e circonscriptions classées « gagnables si... ».
- pour la Droite, la 1^{re} circonscription classée « sûre » ainsi que les 3^e, 4^e, 6^e, et 7^e classées « probables ».



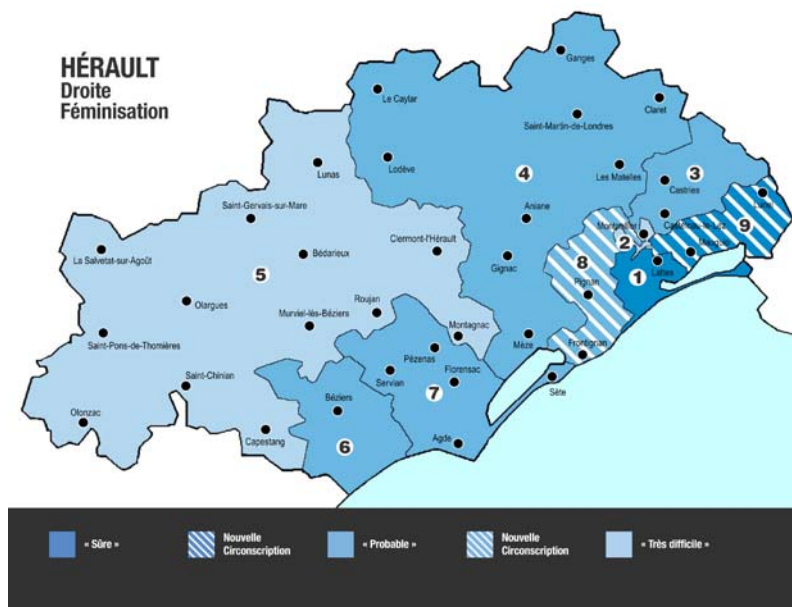
L'application du principe de féminisation de 50 % à cette deuxième catégorie pourrait déboucher sur les résultats suivants :

Pour la Gauche :



- féminisation de la 2^e ou 5^e circonscription dites « béton » ;
- ainsi que, en fonction des résultats obtenus lors des scrutins précédents, allant des meilleurs scores électoraux aux moins bons, féminisation de la 3^e ou 7^e circonscription, de la 4^e ou 6^e circonscription. La féminisation ou non de la 1^{er} circonscription sera la conséquence de l'évaluation des chances d'obtenir des élues selon les choix opérés ci-dessus.

Pour la Droite :



- féminisation de la 2^e ou 5^e circonscriptions (pourtant) dites « très difficiles » ;
- ainsi que, en fonction de la bonne volonté des sortants ou du volontarisme du parti, féminisation de la 3^e ou 4^e circonscription, de la 6^e ou 7^e ; la 1^{er} dépendant du choix effectué dans catégorie « nouveaux sièges ».

6. Évaluation en termes de femmes élues de l'efficacité de la méthode

L'application de la féminisation des circonscriptions telle que décrite ci-dessus et qui attribue, d'un côté une circonscription « *béton* » à une femme de gauche, et de l'autre, une circonscription « *sûre* » à une femme de droite, porte les meilleures chances de déboucher sur l'élection de 2 députées, faisant passer par là même de zéro, le taux de représentation des Héraultaises à l'Assemblée nationale, à minimum 22, 22 %.

De l'autre côté du miroir, deux hommes seront élus dans des circonscriptions « *béton* » ou « *sûre* », le premier à gauche, le second à droite.

Reste 5 postes d'élus à pourvoir.

Quel que soit le contexte électoral de 2012 (vague bleue ou vague rose), l'application de notre système de féminisation des circonscriptions conduit à l'élection de 2 femmes supplémentaires, au minimum.

Ainsi, avec 4 élues, le taux d'Héraultaises à la représentation nationale passera de zéro à 44, 44%.

Mais le degré de volonté politique sera déterminant. D'abord pour atteindre la parité de candidature inscrite dans la loi. Ensuite pour faire évoluer cette parité de candidature en parité élues/élus.

7. Les enjeux à venir

L'un des enjeux à venir, nous dit Françoise Gaspard dans sa préface, « *c'est l'égalité des sexes et la cogestion par les femmes et les hommes du devenir de la société* ».

Mais, force est de constater que si l'on veut promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la contrainte est une nécessité. Et pour que la parité devienne la norme aux élections législatives, il suffit de le vouloir, en imposant les contraintes nécessaires.

La Délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale, présidée par Mme Marie-Jo Zimmermann a souligné que le système actuel de modulation de l'aide publique s'est révélé inefficace.

Ainsi, pour parvenir à une modulation financière réellement dissuasive, la proposition de loi n° 2242 présentée par M. Bruno Le Roux, a proposé une suppression complète de l'aide publique aux partis ne respectant pas la loi du 6 juin 2000 sur la parité.

Dispositif proposé par Bruno Le Roux, député

« Afin de créer un dispositif réellement incitatif, qui assure la présentation de 50 % de candidats de sexe féminin et qui ait un impact significatif sur la proportion des femmes élues députée, la présente proposition de loi propose de priver de toute aide publique les partis politiques ne présentant pas un nombre suffisant de candidats de sexe masculin et de sexe féminin aux élections législatives. Ainsi, elle s'inscrit dans le droit fil de ce qu'a proposé le Premier ministre, François Fillon, lors des états généraux de la femme, le 7 mai 2010 : rendre insupportable pour les partis politiques les sanctions financières pour non-respect des règles de parité aux élections politiques ».

Proposition de loi (n° 2422) visant à renforcer l'exigence de **parité** des candidatures aux **élections législatives** (Mai 2010).

Ce texte a été rejeté par la Commission des lois.

La loi sur la parité a été votée il y a plus de dix ans. Au début du mois de janvier 2011, le Parlement a adopté un texte imposant davantage de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises. Cette loi prévoit des délais d'application beaucoup plus courts ainsi que la nullité des nominations contraires aux principes énoncés par la loi.

Alors, parce qu'il ne peut y avoir « le politique » d'un côté et « l'économique » de l'autre, il est à la fois souhaitable et urgent que les majorités parlementaires s'appliquent à elles-mêmes les efforts qu'elle viennent d'imposer par la loi aux entreprises du CAC 40 pour favoriser la parité.

ANNEXE 1

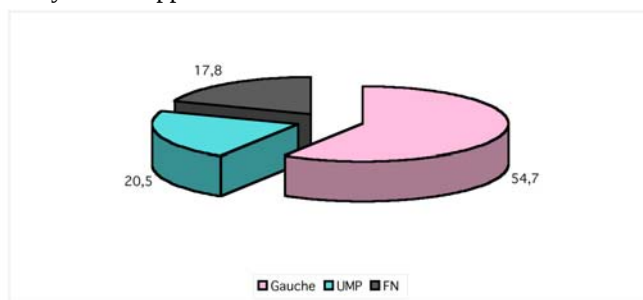
Projection des résultats des élections régionales de mars 2010 (2^e tour)²¹, dans les communes et les cantons composant les 9 nouvelles circonscriptions de l'Hérault aux prochaines élections prévues en 2012, et analyse des rapports de force.

Première circonscription

Résultats

1 ^{re} circonscription	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UMP	%UMP
Lattes	24443	14850	2862	19,27	5977	40,25	3144	21,17
Montpellier V	9843	4592	698	15,20	3031	66,01	863	18,79
Montpellier VI	12537	5962	1050	17,61	3829	64,22	1103	18,50
Montpellier VIII	23403	11509	1808	15,71	7107	61,75	2594	22,54
Villeneuve les Maguelone	5978	3149	709	22,52	1930	61,29	510	16,20
Total	76204	40062	7127	17,79	21874	54,6	8214	20,50

Analyse des rapports de force

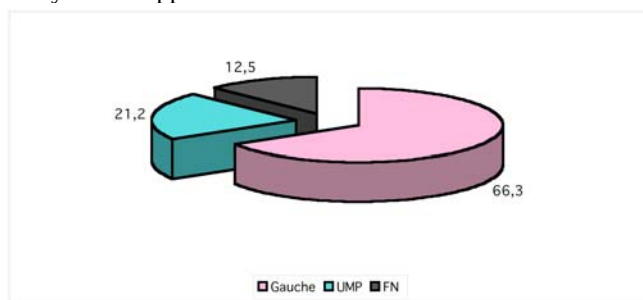


Deuxième circonscription

Résultats

2 ^e Circonscription	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UMP	%UMP
Montpellier 1	13595	5206	538	10,33	3425	65,79	1243	23,88
Montpellier III	16847	7756	863	11,13	4947	63,78	1946	25,09
Montpellier VII	13941	5942	814	13,70	3797	63,9	1331	22,40
Montpellier IX	12650	5296	809	15,28	3878	73,23	609	11,50
Total	57033	24200	3024	12,50	16047	66,31	5129	21,19

Analyse des rapports de force



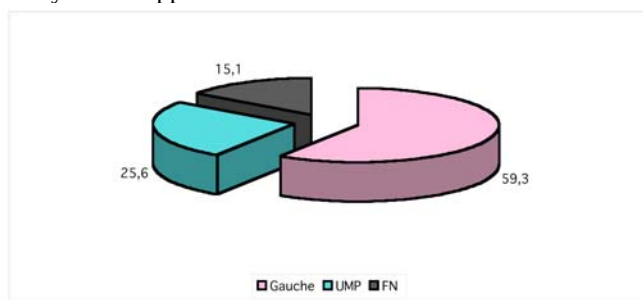
²¹ Sources : Midi Libre, 22 mars 2010

Troisième circonscription

Résultats

3e circonscription	inscrits	exprimés	FN	%FN	PS	%PS	UMP	%UMP
Castelnau le Lez	18198	8860	1478	16,68	4850	54,74	2352	26,55
Castries	33504	17490	2736	15,64	10410	59,52	4344	24,84
Montpellier II	15816	7419	784	10,57	4717	63,58	1918	25,85
Boisseron	1195	524	93	17,75	288	54,96	143	27,29
Saturargues	630	306	52	16,99	191	62,42	63	20,59
Saussine	622	310	55	17,74	180	58,06	75	24,19
Saint-Christol	1129	582	87	14,95	311	53,44	184	31,62
Saint-Sériès	598	292	53	18,15	191	65,41	48	16,44
Vérargues	502	254	53	20,87	148	58,27	53	20,87
Villetelle	1007	495	97	19,6	282	56,97	116	23,43
Campagne	210	98	23	23,47	48	48,98	27	27,55
Garrigues	117	73	11	15,07	37	50,68	25	34,25
Total	73528	36523	5522	15,12	21653	59,29	9348	25,59

Analyse des rapports de force

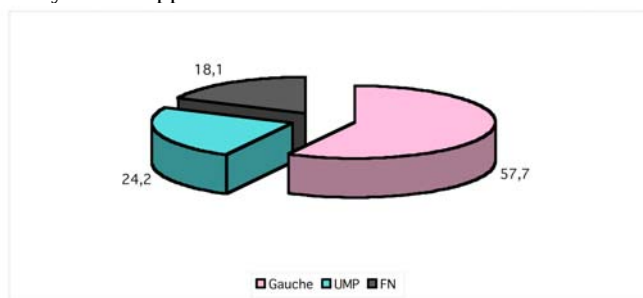


Quatrième circonscription

Résultats

4e circonscription	inscrits	exprimés	PS	%PS	UMP	%UMP	FN	%FN
Aniane	6979	3419	2113	61,8	643	18,81	663	19,39
Le Caylar	1099	612	356	58,17	182	29,74	74	12,09
Ganges	7880	4171	2219	53,2	1039	24,91	913	21,89
Gignac	18380	9350	5797	62	2023	21,64	1530	16,36
Lodève	9403	4660	2531	54,31	1322	28,37	807	17,32
Les matelas	24497	12589	7293	57,93	3463	27,51	1833	14,56
Mèze	23395	10833	5875	54,23	2413	22,27	2545	23,49
Sain-Martin-de-Londres	4075	2155	1295	60,09	509	23,62	351	16,29
Claret (sauf Campagne et Garrigues)	2862	1531	989	64,6	328	21,42	235	15,35
Total	98570	49320	28468	57,72	11922	24,17	8951	18,15

Analyse des rapports de force

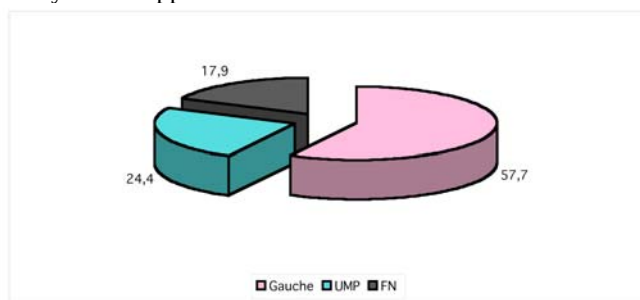


Cinquième circonscription

Résultats

5e circonscription	inscrits	exprimés	UMP	%UMP	PS	%PS	FN	%FN
Bédarieux	7621	3596	722	20,08	2314	64,35	560	15,57
Capestang	14138	6893	1738	25,21	3645	52,88	1510	21,91
Clermont-l'Hérault	14999	7336	1636	22,3	4396	59,92	1304	17,78
Lunas	3421	1776	418	23,54	1069	60,19	289	16,27
Montagnac	8061	4033	961	23,83	2290	56,78	782	19,39
Murviel-lès-Béziers	8831	4545	1260	27,72	2345	51,6	940	20,68
Olargues	3592	1787	440	24,62	1092	61,11	255	14,27
Olonzac	4229	2152	447	20,77	1381	64,17	324	15,06
Roujan	6455	3307	856	25,88	1857	56,15	594	17,96
Saint-Chinian	6033	3282	781	23,8	1990	60,63	511	15,57
Saint-Gervais-sur-Mare	6260	3302	876	26,53	1896	57,42	530	16,05
Saint-Pons-de-Thomières	3205	1611	403	25,02	999	62,01	209	12,97
La Salvetat-sur-Agoût	1442	778	280	35,99	381	48,97	117	15,04
Total	88287	44398	10818	24,37	25655	57,78	7925	17,85

Analyse des rapports de force

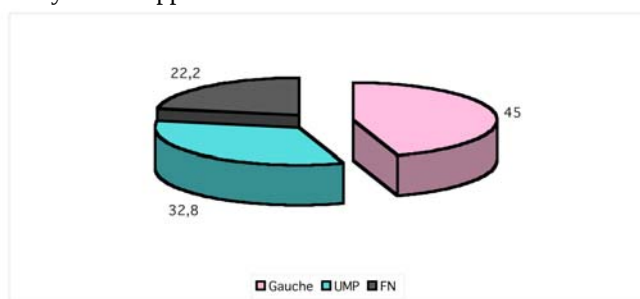


Sixième circonscription

Résultats

6e circonscription	inscrits	exprimés	PS	%PS	UPF	%UPF	FN	%FN
Béziers I	12574	5552	2178	39,23	2192	39,48	1182	21,29
Béziers II	23766	12271	5344	22,49	4208	17,71	2719	11,44
Béziers III	21325	10678	5043	47,23	3209	30,05	2426	22,72
Béziers IV	26749	13211	6232	47,17	4066	30,78	2913	22,05
Total	84414	41712	18797	45,06	13675	32,78	9240	22,15

Analyse des rapports de force

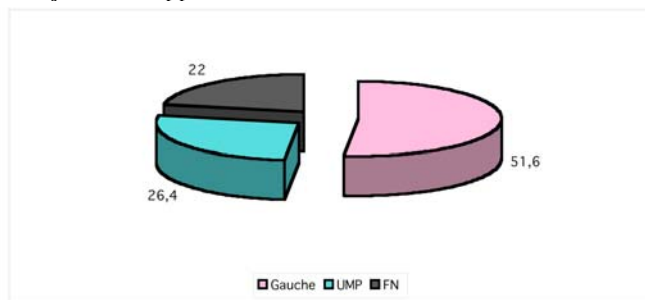


Septième circonscription

Résultats

7e circonscription	inscrits	exprimés	UMP	%UMP	FN	%FN	PS	%PS
Agde	33858	16800	4687	27,9	4181	24,89	7932	
Florensac	6835	3579	876	24,48	759	21,21	1944	54,32
Pézenas	11393	5946	1661	27,93	1104	18,57	3181	53,5
Servian	9937	5122	1380	26,94	1066	20,81	2676	52,25
Sète I	15292	7598	2069	65,79	1517	19,97	4012	52,8
Sète II	15405	7960	1706	21,43	1712	21,51	4542	57,06
Total	92720	47005	12379	26,34	10339	22	24287	51,67

Analyse des Rapports de force

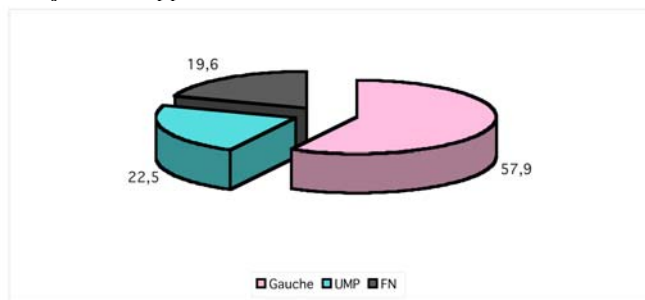


Huitième circonscription

Résultats

8e circonscription	inscrits	exprimés	FN	%FN	UMP	%UMP	PS	%PS
Montpellier X	25326	11649	1775	15,24	2775	23,82	7099	60,94
Pignan	21922	11032	2175	19,72	2640	23,93	6217	56,35
Frontignan (moins Villeneuve-lès-Maguelone)	28947	14139	3262	23,07	2871	20,31	8006	56,62
Total	76195	36820	7212	19,59	8286	22,5	21322	57,91

Analyse des rapports de force

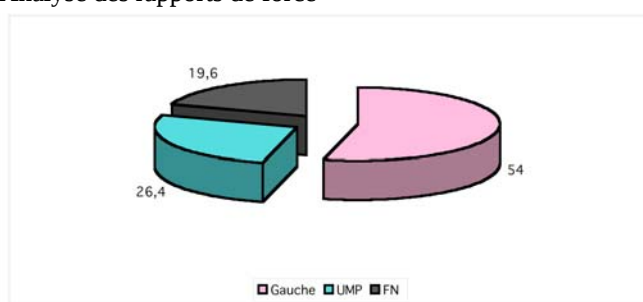


Neuvième circonscription

Résultats

9e circonscription	inscrits	exprimés	PS	%PS	UMP	%UMP	FN	%FN
Mauguio	27779	13732	6413	46,7	4421	32,19	2898	21,1
Montpellier IV	17181	7782	5241	67,35	1551	19,93	990	12,72
Lunel	15893	7289	3852	52,85	1683	23,09	1754	24,06
Lunel-Viel	2516	1298	764	58,86	237	18,26	297	22,88
Marsillargues	4344	2036	1176	57,76	420	20,63	440	21,61
St Just	2080	954	515	53,98	196	20,55	243	25,47
St Nazaire-de-Pezan	407	228	106	46,49	53	23,25	69	30,26
Valergues	1400	788	355	45,05	433	54,95		0
Total	71600	34107	18422	54,01	8994	26,37	6691	19,62

Analyse des rapports de force



ANNEXE 2

Proportion de femmes dans les chambres basses/uniques des pays de l'Union Européenne

Rang	Pays	Année d'obtention du droit de vote	Date d'élection	Siège totaux	% de femmes
1 ^{er}	Suède	1921	2006	349	46,7
2 ^e	Finlande	1906	2007	200	41,5
3 ^e	Pays-Bas	1919	2006	150	40,00
4 ^e	Danemark	1915	2007	179	38,00
5 ^e	Belgique	1948	2007	150	37,3
6 ^e	Espagne	1931	2008	350	35,7
7 ^e	Allemagne	1918	2005	613	32,1
8 ^e	Autriche	1918	2006	183	31,7
9 ^e	Portugal (moyenne : 23,7%)	1976	2005	230	28,3
10 ^e	Lituanie	1921	2004	141	23,4
11 ^e	Luxembourg	1919	2004	60	23,3
12 ^e	Bulgarie	1944	2005	240	21,7
13 ^e	Italie	1945	2008	630	21,3
14 ^e	Lettonie	1918	2006	100	21,0
15 ^e	Estonie	1920	2007	101	20,8
16 ^e	Pologne	1918	2007	460	20,4
17 ^e	Royaume-Uni	1928	2005	646	19,4
18 ^e	Slovaquie	1920	2008	150	18,7
19 ^e	France	1944	2007	577	18,5
20 ^e	Chypre	1960	2006	58	16,1
21 ^e	République tchèque	1920	2006	200	15,00
22 ^e	Grèce	1952	2007	300	14,7
23 ^e	Irlande	1918	2007	166	12,7
24 ^e	Slovénie	1945	2004	90	12,2
25 ^e	Roumanie	1946	2004	332	9,3
26 ^e	Hongrie	1945	2006	386	9,3
27 ^e	Malte	1947	2008	69	8,7

Sources : Fondation Robert Schuman, août 2008²²

²² Fondation Robert Schuman : <http://robert-schuman.org>

ANNEXE 3

La portée d'un principe constitutionnel consacré % d'hommes dans les mandats et fonctions électives avant et après la réforme constitutionnelle

Mandat électoral ou fonction élective	Avant la réforme constitutionnelle de 1999		Derniers renouvellements (*)	
	date	% H	date	% H
			Elections et fonctions sans contrainte paritaire	
Présidence Conseil général	2001	99	2004	94,9
Présidence d'E.P.C.I.	2001	94,6	2008	92,8
Présidence Conseil régional	1998	88,5	2004	92,3
Maires	1995	92,5	2008	86,2
Elus aux Municipales <3500 h.	1995	78,3	2008	67,8
			Elections avec incitation paritaire	
Cantoniales	2001	90,8	2008	87,7
Législatives	1997	89,1	2007	81,5
Sénatoriales	1998	94,4	2008	78,1
			Elections avec contrainte paritaire	
Européennes	1999	59,8	2009	55,6
Vice-présidence Conseil régional	1998	84,9	2010	55,0
Régionales	1998	72,5	2012	52,4
Adjointes au maire >=3500 h.	1995	78,3	2008	51,9
Municipales >=3500 h.	1995	78,3	2008	51,9

* : résultats au lendemain de chaque élection

Sources : Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Service du Premier ministre, Paris.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements iront d'abord au Quotidien régional *Midi-Libre*, et tout particulièrement à *M. Philippe Palat*, Directeur de la rédaction à qui nous sommes reconnaissants d'avoir mis à disposition l'ensemble des résultats électoraux nécessaires à notre étude,

Ensuite :

À *Mme Françoise Gaspard*, sociologue,

À *M. Michel Chastaing*, maire adjoint de Clapiers (Hérault) qui nous a fourni les bases de notre cartographie,

À *M. José Lavezzi*, assistant parlementaire du sénateur Navarro pour la qualité des recherches que nous lui avons demandées,

À *M. Roger Tapié*, membre de l'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon pour les traitements statistiques des données ainsi que pour la réalisation des infographies,

À *Mme Colette Joula*, administratrice de l'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon pour ses travaux de relectures minutieux.

Le Rapport « *Législatives 2012 : objectif parité des éluEs* » a été rédigé par *Mme Geneviève Tapié*, Présidente de l'Assemblée des femmes - Observatoire de la parité du Languedoc-Roussillon ; *M. Alain Doudiès* (Alain Doudiès Conseil) et *M. Jean-Claude Toquebiol* (Studio Moz'Arts) ayant fourni un appui technique.

Nos remerciements les plus vifs s'adresseront à la Région Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement au Président *Christian Bourquin*, sans le soutien de qui, rien n'aurait été possible.

Enfin notre gratitude va au Conseil d'administration et aux membres de l'Assemblée des femmes - Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon sans l'amitié desquels nous ne nous serions pas lancé dans cette tâche lourde et délicate.



L'Assemblée des femmes, fondée par Yvette Roudy, ancienne ministre, a pour objectif la promotion des femmes dans la vie publique et leur participation dans toutes les sphères de décision. Avec l'appui de la Région, l'Association du Languedoc-Roussillon s'est donné les missions d'Observatoire régional de la parité dont les activités s'inscrivent dans le cadre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. L'Assemblée des femmes, Observatoire de la parité en Languedoc-Roussillon est experte de "L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, Service du Premier ministre" à Paris.

Assemblée des Femmes
Observatoire régional de la parité du Languedoc-Roussillon
emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr

